

Bruxelles, le 27 novembre 2025
(OR. en)

15277/25
ADD 1

SOC 769
EMPL 507
EDUC 434
ECOFIN 1504

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	25 novembre 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 958 annex
Objet:	ANNEXES de la PROPOSITION DE RAPPORT CONJOINT SUR L'EMPLOI DE LA COMMISSION ET DU CONSEIL

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 958 annex.

p.j.: COM(2025) 958 annex



Strasbourg, le 25.11.2025
COM(2025) 958 final

ANNEXES 1 to 9

ANNEXES

de la

**PROPOSITION DE RAPPORT CONJOINT SUR L'EMPLOI DE LA COMMISSION
ET DU CONSEIL**

Annexe 1. Grands objectifs de l'UE et objectifs nationaux par État membre pour 2030

	Emploi (en %)	Éducation et formation des adultes (en %)	Réduction de la pauvreté (AROPE, en milliers)
Grand objectif de l'UE	78,0	60,0	-15 000
Tous les États membres ensemble	78,5	57,6	-15 600*
BE	80,0	60,9	-279
BG	79,0	35,4	-787
CZ	82,2	45,0	-120
DK	80,0	60,0	-30 ⁽¹⁾
DE	83,0	65,0	-1 200 ⁽²⁾
EE	81,3	52,3	-39
IE	78,2	64,2	-90
EL	71,1	40,0	-860
ES	76,0	60,0	-2 815
FR	78,0	65,0	-1 100
HR	75,0	55,0	-298
IT	73,0	60,0	-3 200
CY	80,0	61,0	-10
LV	80,0	60,0	-95
LT	80,7	53,7	-223
LU	77,6	62,5	-4
HU	85,0	60,0	-292 ⁽³⁾
MT	84,6	57,6	⁽⁴⁾
NL	82,5	62,0	-163
AT	79,9	62,0	-204
PL	78,3	51,7	-1 500
PT	80,0	60,0	-765
RO	74,7	17,4	-2 532
SI	79,5	60,0	-9
SK	76,5	50,0	-70
FI	80,0	60,0	-100
SE	82,0	60,0	-15

Remarques: (*) L'objectif agrégé de réduction de la pauvreté pour tous les États membres est de 15,6 millions au moins, à l'exclusion des États membres qui n'expriment pas leur objectif en termes de niveaux AROPE. (1) Au Danemark, l'objectif national de réduction de la pauvreté correspond à une réduction de 30 000 du nombre de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail. (2) En Allemagne, l'objectif national de réduction de la pauvreté correspond à une réduction de 1,2 million du nombre de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, en utilisant 2020 comme référence au lieu de 2019. (3) La Hongrie exprime son objectif national de réduction de la pauvreté sous la forme d'une baisse de 13 % du taux de privation matérielle et sociale des familles avec enfants et, partant, d'une diminution de 292 000 personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. (4) Pour Malte, l'objectif national de réduction de la pauvreté prend la forme d'une réduction du taux AROPE de 3,1 points de pourcentage.

Annexe 2. Indicateurs clés du tableau de bord social

Dans le rapport conjoint sur l'emploi 2026, l'analyse est fondée sur les indicateurs clés du tableau de bord social qui ont été approuvés par le Conseil¹. Les indicateurs clés répondent aux principes de parcimonie, de disponibilité, de comparabilité et de solidité statistique. Les indicateurs, liés à chacun des trois chapitres du socle, sont les suivants:

- *Égalité des chances*
 - Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation au cours des 12 derniers mois (en % de la population âgée de 25 à 64 ans)
 - Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (en % de la population âgée de 18 à 24 ans)
 - Proportion de personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus avancées (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)
 - Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (taux NEET) (en % de la population âgée de 15 à 29 ans)
 - Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (en pp, population âgée de 20 à 64 ans)
 - Rapport interquintile de revenu (S80/S20)
- *Conditions de travail équitables*
 - Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)
 - Taux de chômage (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)
 - Taux de chômage de longue durée (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)
 - Croissance du revenu disponible brut des ménages (RDBM) par habitant (2008 = 100)²
- *Protection sociale et inclusion sociale*
 - Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) (en % de la population totale)³
 - Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) des enfants (en % de la population âgée de 0 à 17 ans)⁴

¹ L'avis du COEM et du CPS rendant compte de l'accord conclu sur les indicateurs clés du tableau de bord social révisé a été [approuvé par le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» le 14 juin 2021](#).

² Le RDBM est mesuré en termes réels. Comme l'a demandé le Comité de la protection sociale, cet indicateur se base sur le «revenu brut» (c'est-à-dire hors transferts sociaux en nature) et ne fait pas référence à l'utilisation des standards de pouvoir d'achat (SPA), utilisés dans la version initiale du tableau de bord social, afin d'assurer la cohérence avec les indicateurs fondés sur les statistiques EU-SILC.

³ Ainsi que ses trois composantes: taux de risque de pauvreté, population totale (AROP 0+), taux de privation matérielle et sociale grave, population totale (PMSG 0+) et personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (ménage quasiment sans emploi), 0-64 ans (TFIT 0-64). En 2021, l'indicateur AROPE a été modifié en vue du nouveau grand objectif de l'UE pour 2030 portant sur la réduction du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans ce contexte, deux de ses composantes ont été révisées (la privation et les ménages quasiment sans emploi). La composante «privation matérielle et sociale grave» remplace la composante «privation matérielle aiguë». La tranche d'âge de référence pour les ménages quasiment sans emploi est passée de 0-59 ans à 0-64 ans. Pour tous les indicateurs qui dépendent du revenu dans les données EU-SILC, la période de référence du revenu est de 12 mois. Par conséquent, les variables relatives aux revenus intervenant dans le calcul des indicateurs AROP et TFIT se rapportent à l'année civile précédant l'année de l'enquête, sauf pour l'Irlande (12 mois précédant la réponse à l'enquête). Le calcul de l'indicateur de privation matérielle et sociale grave ne repose sur aucune variable de revenu. Par conséquent, toutes les variables EU-SILC utilisées pour calculer cet indicateur se rapportent à l'année de l'enquête.

⁴ Ainsi que ses trois sous-indicateurs: taux de risque de pauvreté, enfants (AROP 0-17), taux de privation matérielle et sociale grave, enfants (PMSG 0-17) et personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de

- Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté (en % de réduction du taux AROP)⁵
- Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (en pp, population âgée de 20 à 64 ans)⁶
- Taux de surcharge des coûts du logement (en % de la population totale)⁷
- Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (en % de la population âgée de 0 à 3 ans)
- Besoins autodéclarés de traitement médical non satisfaits (en % de la population âgée de 16 ans et plus)⁸

L'avis du COEM et du CPS indique de nouvelles étapes en vue de la mise en œuvre intégrale du tableau de bord social, dans sa version révisée⁹. L'indicateur clé relatif à l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes utilise temporairement les données EU-SILC comme source statistique, mais vise à passer à l'EFT

travail (ménage quasiment sans emploi), enfants (TFIT 0-17). Le taux de PMSG pour les enfants est une version modifiée du taux de PMSG pour l'ensemble de la population, qui donne moins de poids aux éléments propres aux adultes, afin d'éviter que les indicateurs relatifs aux enfants soient trop sensibles aux privations touchant les adultes. Les années de référence sont identiques à celles des indicateurs relatifs à l'ensemble de la population.

⁵ Il s'agit du pourcentage de réduction, pour la population totale, du taux de risque de pauvreté (AROP) par rapport à celui antérieur aux transferts sociaux monétaires (autres que les pensions). Il n'inclut pas, par exemple, les transferts en nature liés aux soins de santé.

⁶ L'indicateur relatif à l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes est actuellement calculé à partir des données EU-SILC et est fondé sur le statut de handicap tel qu'il est donné dans l'indicateur global de restriction d'activité (GALI). Les participants à l'enquête ont répondu aux questions suivantes: 1) «Êtes-vous limité, en raison d'un problème de santé, dans vos activités courantes? Diriez-vous que vous êtes... gravement limité; limité, mais pas gravement; pas limité du tout?» Si la réponse à la question 1) est «gravement limité» ou «limité, mais pas gravement», les participants répondent à la question 2) «Avez-vous été limité dans les six derniers mois? Oui ou non?». Une personne est considérée comme étant handicapée si elle répond «Oui» à la deuxième question. D'après les données EU-SILC, il existe une corrélation entre la prévalence du handicap fondée sur le concept du GALI et l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes basé sur cet indice en 2024 dans les États membres de l'UE (coefficient de corrélation de Pearson = -0,44).

⁷ L'indicateur mesure la part de la population vivant dans des ménages au sein desquels les coûts totaux du logement représentent plus de 40 % du revenu disponible (hors indemnités de logement). Selon les [orientations méthodologiques et la description des variables EU-SILC \(version d'avril 2020\)](#), les indemnités (uniquement celles sous condition de ressources) comprennent les allocations de logement et les prestations en faveur des propriétaires occupant le logement, mais pas les avantages fiscaux ni les transferts en capital. Ce document définit les coûts du logement comme des coûts mensuels et effectivement payés, en lien avec le droit du ménage de vivre dans le logement. Ces coûts comprennent l'assurance structurelle (pour les locataires: si elle est payée), les services et les charges (évacuation des eaux usées, évacuation des déchets, etc.; obligatoires pour les propriétaires, pour les locataires: s'ils sont payés), l'entretien régulier et les réparations habituelles, les taxes (pour les locataires: sur le logement, le cas échéant) et le coût des commodités (eau, électricité, gaz et chauffage). Pour les propriétaires qui remboursent un prêt hypothécaire, le paiement des intérêts est compris (déduction faite d'un éventuel allègement fiscal, mais sans déduction des allocations de logement). Pour les locataires qui payent un loyer au prix du marché ou réduit, le paiement du loyer est compris. Pour les locataires exemptés de loyer, les allocations de logement ne devraient pas être déduites du coût total du logement.

⁸ La notion de besoins autodéclarés de traitement médical non satisfaits se base sur l'appréciation de la personne elle-même quant à la question de savoir si elle avait besoin de consulter un médecin ou de suivre un traitement pour un type de soins de santé particulier, mais ne l'a pas fait ou n'a pas cherché à le faire pour les trois raisons suivantes: «raisons financières», «liste d'attente» et «distance excessive». Les soins médicaux désignent les services de soins de santé individuels (examens ou traitements médicaux, à l'exception des soins dentaires) fournis par des médecins ou des professions équivalentes, ou sous leur supervision directe, conformément aux systèmes nationaux de soins de santé (selon la définition d'Eurostat). Les problèmes que les gens signalent au moment d'obtenir des soins lorsqu'ils sont malades peuvent faire apparaître des obstacles aux soins.

⁹ Voir l'[avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur une révision du tableau de bord social](#).

de l'UE pour une plus grande exactitude. Les services de la Commission, y compris Eurostat, ont analysé les données recueillies à partir de l'EFT de l'UE en 2022 et ont décidé de continuer à surveiller sa qualité et de réexaminer l'indicateur, étant donné que des données fondées sur l'EFT de 2024 sont disponibles. Eurostat soutiendra de nouvelles mesures visant à améliorer la comparabilité entre les pays et étudiera la mise au point d'indicateurs supplémentaires dans ce domaine. L'indicateur clé relatif à la participation des adultes à des activités d'éducation et de formation au cours des 12 derniers mois utilisera aussi les données de l'EFT de l'UE à une date ultérieure, alors qu'il était calculé uniquement à partir des données de l'enquête sur l'éducation des adultes (EEA) avant 2022. À la suite de contrôles approfondis de la qualité et de la comparabilité des données de 2022 provenant de l'EEA et de l'EFT de l'UE par Eurostat¹⁰, en septembre 2024, le groupe «Indicateurs» du Comité de l'emploi est parvenu à un accord sur l'utilisation des données de l'EEA, excluant pour l'instant la formation sur le tas encadrée pour cet indicateur clé.

¹⁰ Voir la [note d'information d'Eurostat](#).

Annexe 3. Indicateurs clés du tableau de bord social, niveaux

Indicateur	Égalité des chances															
	Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation (au cours des 12 derniers mois, à l'exclusion de la formation sur le tas encadrée, en % de la population âgée de 25 à 64 ans ¹¹)		Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (en % de la population âgée de 18 à 24 ans)			Proportion de personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus avancées (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)		Taux de jeunes NEET (en % de la population totale âgée de 15 à 29 ans)			Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (en points de pourcentage)			Rapport interquintile de revenu (S80/S20)		
Sources	EEA		Eurostat [edat_lfse_14], EFT de l'UE.			Eurostat [tepsr_sp410], ESS.		Eurostat [lfsi_neet_a], EFT de l'UE.			Eurostat [tesem060], EFT de l'UE.			Eurostat [tessi180], EU-SILC		
Année	2016	2022	2022	2023	2024	2021	2023	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
EU27	37,4	39,5	9,6	9,6	9,4	53,9	55,6	11,7	11,2	11,1	10,6	10,2	10,0	4,74	4,72	4,66
ZE20	:	:	9,8	9,8	9,7	:	:	11,6	11,3	11,0	10,2	9,7	9,6	4,78	4,75	4,78
UEnp	37,6	37,8	8,1	8,2	8,2	56,3	57,6	10,8	10,6	10,5	9,0	8,6	8,3	4,65	4,71	4,62
ZEnp	39,5	38,7	7,5	7,8	7,9	58,7	59,2	10,6	10,5	10,4	8,4	8,0	7,8	4,62	4,70	4,65
BE	39,4	34,9	6,4	6,2	7,0 b	54,2	59,4	9,2	9,6	9,9	7,6	7,6	8,0	3,53	3,39	3,45
BG	11,8	9,5	10,3	9,3	8,2 b	31,2	35,5	14,8	13,8	12,7 b	7,5	7,3	7,2 b	7,30	6,61	6,96
CZ	22,8	21,2	6,2	6,4	5,4	59,7	69,1	11,4	10,1	8,6	14,9	13,9	12,6	3,48	3,42	3,32
DK	50,4	47,1	10,0	10,4	10,4	68,7	69,6	7,9	8,6 b	8,0	5,4	5,6 b	6,5	4,03	4,15	4,16
DE	46,4	53,7	12,5	13,0	12,9 b	48,9	52,2	8,6	8,8	8,7	7,5	7,4	7,1	4,38	4,44	4,49
EE	33,9	41,8	10,8	9,7	11,0	56,4	62,6	10,6	9,6	11,0	2,9	2,4	1,7	5,39	5,37	5,03
IE	46,0 b	48,3	3,7	4,0	2,8 b	70,5	72,9	8,6	8,5	7,5	11,4	9,9	9,3	3,81	3,86	3,74
EL	16,0	15,1	4,1	3,7	3,0 b	52,5	52,4	15,3	15,9	14,2	21,0	19,8	18,8	5,20	5,28	5,27
ES	30,4	34,1	13,9	13,7	13,0	64,2	66,2	12,7 d	12,3 d	12,0 d	11,2 d	10,3 d	9,8 d	5,63	5,50	5,39
FR	48,4	49,2 b	7,6	7,6	7,7	62,0	59,7	12,0 d	12,3 d	12,5 d	5,8 d	5,5 d	5,9 d	4,60 b	4,63	4,66
HR	26,9	23,3	2,1 u	2,0 u	2,0 u	63,4	59,0	13,1	11,8	10,6	9,4	7,7	5,9	4,57	4,91 b	4,97 b
IT	33,9	29,0 b	11,5	10,5	9,8	45,6	45,8	19,0	16,1	15,2	19,7	19,5	19,4	5,62	5,27	5,53
CY	44,8	28,3	8,2	10,4	11,3	50,2	49,5	14,4	13,9	12,9	10,9	9,0	10,0	4,22	4,23	4,40
LV	39,0	34,1	6,7	7,7	7,9	50,8	45,3	11,3	10,0	10,7	3,1	3,1	3,3	6,33	6,20	6,28
LT	25,0	27,4	4,8	6,4	8,4	48,8	52,9	10,7	13,5	14,7	0,8	1,5	1,4	6,39	6,32	6,54 p
LU	42,6 b	45,2	8,2	6,8 u	7,8 u	63,8	60,1	6,8	8,5	9,8	6,5	6,8	5,5	4,51 b	4,79	4,68
HU	54,8	62,2	12,2	11,6	10,3	49,1	58,9	10,7	10,9	10,9	9,8	9,1	7,9	4,16	4,43	4,39
MT	32,8	39,9	10,3	10,2	9,6	61,2	63,0	7,6	7,6	7,2	13,3	14,1	13,4	4,75	5,30	4,87
NL	57,1	56,1	5,6	6,2	7,0	78,9	82,7	4,2	4,7	4,9	7,9	7,8	7,6	3,94	3,87	3,72
AT	55,3	52,2	8,4	8,6	8,1	63,3	64,7	9,1	9,4	9,2	7,8	7,8	6,9	4,25	4,28	4,34
PL	20,9	20,3	4,7	3,7	4,1	42,9	44,3	10,7	9,1	9,4	12,9	11,8	11,6	3,91	4,06	3,85
PT	38,0	33,4	6,3	8,1	6,6	55,3	56,0	8,5	8,9	8,7	5,8	5,5	5,7	5,13	5,60	5,20
RO	5,8	19,1 b	15,6	16,6	16,8	27,8	27,7	19,8	19,3	19,4	18,6	19,1	18,1	6,00	5,83	4,62
SI	40,3	26,5	4,0	5,4 b	5,0	49,7	46,7	8,4	7,8	7,6	6,9	6,1	6,0	3,28	3,34	3,42
SK	42,6	49,5	7,4 b	6,4	7,5	55,2	51,3	12,3	11,2	10,7	8,1	7,7	8,9	3,12	3,63	3,28
FI	51,4	51,8	8,4	9,6	9,6	79,2	82,0	9,3	9,2	9,8	1,2	0,2	0,7	3,75	3,78	3,73
SE	58,8 b	66,5	8,8	7,4	7,2	66,6	66,4	5,6	5,7	6,3	5,7	4,7	4,0	4,34	4,73	4,34

Remarque: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

¹¹ Ces chiffres proviennent d'une extraction spéciale de données de l'EEA, à l'exclusion de la formation sur le tas encadrée, que la Commission utilise pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 60 % fixé pour 2030 en matière d'éducation et de formation des adultes.

Annexe 3 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, niveaux

Indicateur	Conditions de travail équitables											
	Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)			Taux de chômage (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)			Taux de chômage de longue durée (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)			Croissance du RDBM par habitant (2008 = 100)		
Sources	Eurostat [lfsi_emp_a], EFT de l'UE.			Eurostat [lune_rt_a], EFT de l'UE.			Eurostat [tesem130], EFT de l'UE.			Eurostat [tpepr_wc310], comptes européens par secteur.		
Année	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
EU27	74,6	75,3	75,8	6,2	6,1	5,9	2,4	2,1	1,9	111,1	111,8	114,3
ZE20	74,0	74,7	75,3	6,8	6,6	6,4	2,7	2,4	2,1	106,7	107,3	109,4
UEnp	76,4	76,9	77,3	5,8	5,8	5,8	2,2	2,0	1,8	120,6	120,5	124,9
ZEnp	75,9	76,4	76,9	6,3	6,2	6,1	2,4	2,2	2,0	113,4	114,2	118,1
BE	71,9	72,1	72,3	5,6	5,5	5,7	2,3	2,2	2,0	104,8	106,5	107,1
BG	75,9	76,2	76,8 b	4,2	4,3	4,2 b	2,2	2,3	2,2 b	155,3	:	:
CZ	81,3	81,7	82,3	2,2	2,6	2,6	0,6	0,8	0,8	123,9	123,6	125,2
DK	80,1	79,8 b	80,2	4,5	5,1 b	6,2	0,5	0,5 b	0,8	121,3	123,8	125,0
DE	80,8	81,1	81,3	3,1	3,1	3,4	1,1	1,0	0,9	115,9	114,7	116,2
EE	81,9	82,1	81,8	5,6	6,4	7,6	1,3	1,3	1,8	129,5	126,6	131,0
IE	78,2	79,1	79,8	4,5	4,3	4,3	1,3	1,1	1,0	110,5	111,3	114,9
EL	66,3	67,4	69,3	12,5	11,1	10,1	7,7	6,2	5,4	78,1	82,1	84,1
ES	69,3 d	70,5 d	71,4 d	13,0 d	12,2 d	11,4 d	5,1 d	4,3 d	3,8 d	97,4	100,8	103,9
FR	74,0 d	74,4 d	75,1 d	7,3 d	7,3 d	7,4 d	2,0 d	1,8 d	1,7 d	110,1	110,9	113,5
HR	70,2	70,8	73,6	6,8	6,1	5,0	2,4	2,1	1,8	125,7	129,6	138,1
IT	64,8	66,3	67,1	8,1	7,7	6,5	4,6	4,2	3,3	94,1	94,6	96,0
CY	78,6	79,5	79,8	6,3	5,8	4,9	2,1	1,8	1,3	100,8	102,7	107,8
LV	77,0	77,5	77,4	6,9	6,5	6,9	2,0	1,8	2,2	121,4	117,7	122,8
LT	79,0	78,5	79,2	6,0	6,9	7,1	2,3	2,3	2,3	138,8	137,7	144,1
LU	74,8	74,8	74,2	4,6	5,2	6,4	1,3	1,7	1,6	110,9	112,1	113,1
HU	80,3	80,7	81,1	3,6	4,1	4,5	1,2	1,4	1,5	156,7	161,8	168,2
MT	80,1	81,3	83,0	3,5	3,5	3,1	1,2	0,8	0,7	153,7	158,3	171,7
NL	82,9	83,5	83,5	3,5	3,6	3,7	0,7	0,5	0,5	109,3	110,0	112,4
AT	77,3	77,2	77,4	4,8	5,1	5,2	1,2	1,1	1,1	100,9	99,2	102,8
PL	76,7	77,9	78,4	2,9	2,8	2,9	0,9	0,8	0,8	150,1	155,7	166,1
PT	77,1	78,0	78,5	6,2	6,5	6,5	2,8	2,5	2,4	108,7	112,0	118,8
RO	68,5	68,7	69,5	5,6	5,6	5,4	2,2	2,2	1,8	158,7	165,8	178,8
SI	77,9	77,5	78,3	4,0	3,7	3,7	1,6	1,4	1,1	120,2	120,3	122,4
SK	76,7	77,5	78,1	6,1	5,8	5,3	4,1	3,8	3,5	129,5	128,0	133,6
FI	78,4	78,2	77,0	6,8	7,2	8,4	1,5	1,6	1,8	107,5	107,9	108,7
SE	82,0	82,6	81,9	7,5	7,7	8,4	1,9	1,6	1,7	122,3	120,2	120,6

Remarques: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro. Le RDBM réel par habitant est mesuré à l'aide du «revenu brut» (c'est-à-dire sans les transferts sociaux en nature) et sans correction compte tenu des standards de pouvoir d'achat.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 3 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, niveaux

Indicateur	Protection sociale et inclusion sociale											
	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)			Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants (en % de la population âgée de 0 à 17 ans)			Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté (en % de réduction du taux AROP)			Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (en points de pourcentage)		
Sources	Eurostat [ilc_peps01n], EU-SILC.			Eurostat [ilc_peps01n], EU-SILC.			Eurostat [tespm050], EU-SILC.			Eurostat [tepsr_sp200], EU-SILC.		
Année	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
EU27	21,6	21,3	21,0	24,8	24,9	24,2	35,0	34,7	34,2	21,4	21,4	24,0
ZE20	21,8	21,6	21,4	25,4	25,4	25,0	35,6	35,4	33,9	20,3	20,2	23,0
UEnp	20,7	20,6	20,2	21,9	22,5	21,9	33,9	33,3	33,4	25,1	25,1	27,0
ZEnp	20,5	20,5	20,3	21,6	22,1	21,6	34,0	33,3	33,0	23,9	23,9	25,6
BE	18,6	18,8	18,3	19,5	19,6	20,2	49,0 b	50,0	53,1	35,1	33,5	33,1
BG	32,2	30,0	30,3	33,9	33,9	35,1	24,4 b	27,7	27,7	29,5	39,5	35,4
CZ	11,8	12,0	11,3	13,4	15,0	15,4	40,0 b	39,5	40,6	22,7	22,2	21,7
DK	17,1	17,9	18,0	13,8	15,3	15,9	50,4 b	51,4	50,4	:	20,4	26,1 b
DE	21,1	21,3	21,1	24,4	23,9	22,9	42,2 b	41,7	35,7	24,2	22,6 e	22,0
EE	25,2	24,2	22,2	16,6	18,3	16,5	28,1 b	27,7	31,5	26,2	20,2	20,8
IE	19,6	19,2	17,1	22,3	24,3	20,9	57,2 b	57,8	50,8	36,6	36,7	38,2
EL	26,3	26,1	26,9	28,1	28,1	27,9	20,3 b	18,2	16,6	25,9	26,0	28,5
ES	26,0	26,5	25,8	32,2	34,5	34,6	27,4 b	22,9	23,9	14,6	13,8	23,4
FR	20,7 b	20,4	20,5	27,1 b	26,6	26,2	42,0 b	41,9	38,9	20,8 b	19,9	22,4
HR	19,9	20,7 b	21,7 b	18,1	17,3 b	19,3 b	20,4 b	20,9 b	21,6 b	36,0	39,2 b	41,0
IT	24,4	22,8	23,1	28,5	27,1	27,1	25,8 b	30,5	31,3	14,0	15,9	25,1 b
CY	17,5	17,4	17,1	19,4	17,1	14,8	31,0 b	30,1	30,5	30,2	27,0	24,5
LV	26,0	25,6	24,3	19,8	20,3	17,9	25,0 b	23,5	21,5	20,8	18,5	21,3
LT	24,6	24,3	25,8 p	22,4	21,7	22,8 p	30,3 b	29,9	25,9 p	35,0	32,4	39,9 p
LU	19,4 b	21,4	20,0	24 b	26,1	25,6	33,7 b	27,4	27,0	8,5 b	:	:
HU	18,8	19,7	19,3	21,3	24,6	22,9	27,0 b	25,8	23,5	32,2	29,8	28,3
MT	20,1	19,8	19,7	23,1	25,2	25,9	26,4 b	25,6	26,0	30,1	25,8	25,3
NL	16,5	15,8	15,4	13,9	15,9	15,8	33,8 b	38,4	41,0	25,2	23,8	20,9
AT	17,5	17,7	16,9	21,6	22,7	20,9	42,0 b	39,2	40,7	23,8	26,1	20,7
PL	15,9	16,3	16,0	16,7	16,9	16,1	38,6 b	36,1	41,5	31,3	33,9 u	35,6
PT	20,1	20,1	19,7	20,7	22,6	20,7	23,7 b	19,8	22,4	13,1	14,0	21,3 b
RO	34,4	32,0	27,9	41,5	39,0	33,8	16,5 b	15,6	18,8	32,0	29,2	44,8
SI	13,3	13,7	14,4	10,3	10,7	11,8	37,3 b	35,5	37,7	18,8	17,3	14,2
SK	16,5	17,6	18,3	24,7	25,3	22,6	33,8 b	36,4	36,7	21,0	22,1	23,8
FI	16,3 b	15,8	16,8	14,9 b	13,8	17,3	49,8	48,7	46,4	19,0	19,4	20,4
SE	18,6	18,4	17,5	19,9	21,6	20,9	39,9 b	36,9	40,6	25,7	23,2	22,9

Remarque: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 3 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, niveaux

Indicateur	Protection sociale et inclusion sociale (suite)								
	Taux de surcharge des coûts du logement (en % de la population totale)			Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (en % de la population âgée de moins de 3 ans)			Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits (en % de la population de 16 ans et plus)		
Sources	Eurostat [tespm140], EU-SILC.			Eurostat [tepsr_sp210], EU-SILC.			Eurostat [tespm110], EU-SILC.		
Année	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
EU27	8,7	8,8	8,2	35,8	37,3	39,2	2,2	2,4	2,5
ZE20	8,8	8,9	8,5	40,1	42,2	44,6	2,1	2,2	2,5
UEnp	7,7	8,2	7,8	34,5	36,9	38,0	2,6	3,1	3,0
ZEnp	6,9	7,7	7,5	36,8	40,1	41,7	2,8	3,4	3,3
BE	7,5	7,8	6,7	52,5	56,2	52,3	1,0	1,1	1,4
BG	15,1	11,1	8,0	17,4	17,4	21,2	1,0	1,1	1,1
CZ	6,9	9,1	9,2	6,8	4,4	7,3	0,2	0,4	0,5
DK	14,7	15,4	14,6	74,7	69,9 b	62,9	2,1	2,7	3,1
DE	11,9	13 b	12,0	24,6	23,3	25,1	0,3	0,2 e	0,8
EE	4,9	7,6	8,6	33,7	37,9	36,8	9,1	12,9	8,5
IE	3,7	4,7	4,5	18,3	22,1	24,4	2,7	2,7	2,9
EL	26,7	28,5	28,9	29,1	29,6	28,9	9,0	11,6	12,1
ES	9,2	8,2	7,8	48,6	55,8	55,0	1,2	1,8	1,8
FR	6,5 b	6,5	7,0	56,2 b	57,4	59,3	3,2 b	3,7	4,1
HR	3,8	4,0	3,7	27,5	29,6	30,2	1,3	1 b	1,3
IT	6,6	5,7	5,1	30,9	34,5	39,4	1,8	1,8	1,9
CY	2,6	2,6	2,4	24,5	37,4	40,1	0,2	0,1	0,1
LV	5,4	7,2	6,7	32,7	34,9	24,9	5,4	7,8	8,4
LT	3,5	5,2	6,2 p	22,8	19,9	36,9 p	2,9	3,8	4,3 p
LU	9,0 b	11,5 b	8,0	54,7 b	60,0	56,6	0,5 b	0,8	1,0
HU	8,1	7,3	9,0	12,9	20,5	16,6	1,4	1,0	1,0
MT	2,9	6 b	5,8	43,1	51,0	44,1	0,3	0,1	0,3
NL	10,0	9,3	6,9	72,3	71,5	78,9	0,2	0,3	0,6
AT	7,4	6,0	6,3	23,0	24,1	30,2	0,5	0,6	1,0
PL	5,6	5,9	5,2	15,9	12,6	15,1	2,3	3,6	3,8
PT	5,0	4,9	6,9	47,2	55,5	59,4	2,9	2,8	2,5
RO	8,5	9,1	4,7	12,3	12,3	11,4	4,9	5,2	2,2
SI	4,1	3,7	3,8	52,3	56,6	57,8	3,7	3,8	3,4
SK	2,5	5,9	6,4	2,3	1,0	5,1	2,8	3,2	1,6
FI	5,4	5,5	5,4	40,0	43,9	48,2	6,5	7,9	8,5
SE	9,1	10,9	10,6	54,4	56,9	57,7	1,8	2,1	2,2

Remarque: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 4. Indicateurs clés du tableau de bord social, variations et écart par rapport à l'UE

Année	Égalité des chances																	
	Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation (au cours des 12 derniers mois, à l'exclusion de la formation sur le tas encadrée, en % de la population âgée de 25 à 64 ans)			Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (en % de la population âgée de 18 à 24 ans)			Proportion de personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus avancées (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)			Taux de jeunes NEET (en % de la population totale âgée de 15 à 29 ans)			Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (en points de pourcentage)			Rapport interquintile de revenu (S80/S20)		
	2022			2024			2023			2024			2024			2024		
	Variation en glissement annuel t-6	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. t-6 pour l'EM/Var. gliss. ann. t-6 pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel t-2	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. t-2 pour l'EM/Var. gliss. ann. t-2 pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/Var. gliss. ann. pour l'UE
EU27	2,1	1,7	1,9	-0,2	1,2	-0,2	1,6	-2,1	0,3	-0,1	0,6	0,0	-0,2	1,8	0,1	-0,1	0,1	0,0
ZE20	:	:	:	-0,1	1,5	-0,1	:	:	:	-0,3	0,5	-0,2	-0,1	1,4	0,2	0,0	0,2	0,1
UEnp	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	1,3	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
ZEnp	-0,8	0,9	-1,0	0,1	-0,3	0,1	0,5	1,6	-0,8	-0,1	-0,1	0,1	-0,2	-0,4	0,1	-0,1	0,0	0,0
BE	-4,5	-2,9	-4,7	0,8 b	-1,2 b	0,8	5,2	1,8	3,8	0,3	-0,6	0,4	0,4	-0,2	0,7	0,1	-1,2	0,2
BG	-2,3	-28,3	-2,5	-1,1 b	-0,0 b	-1,1	4,3	-22,1	3,0	-1,1 b	2,2 b	-1,0	-0,1 b	-1,0 b	0,2	0,4	2,4	0,4
CZ	-1,6	-16,6	-1,8	-1,0	-2,8	-1,0	9,4	11,5	8,1	-1,5	-1,9	-1,4	-1,3	4,4	-1,0	-0,1	-1,3	0,0
DK	-3,3	9,3	-3,5	0,0	2,2	0,0	1,0	12,0	-0,4	-0,6 b	-2,5	-0,5	0,9 b	-1,7	1,2	0,0	-0,5	0,1
DE	7,3	15,9	7,1	-0,1 b	4,7 b	-0,1	3,3	-5,4	2,0	-0,1	-1,8	0,0	-0,3	-1,1	0,0	0,1	-0,1	0,1
EE	7,9	4,0	7,7	1,3	2,8	1,3	6,2	5,0	4,9	1,4	0,5	1,5	-0,7	-6,5	-0,4	-0,3	0,4	-0,3
IE	2,3 b	10,5	2,1	-1,2 b	-5,4 b	-1,2	2,4	15,3	1,1	-1,0	-3,0	-0,9	-0,6	1,1	-0,3	-0,1	-0,9	0,0
EL	-0,9	-22,7	-1,1	-0,7 b	-5,2 b	-0,7	-0,1	-5,2	-1,4	-1,7	3,7	-1,6	-1,0	10,6	-0,7	0,0	0,7	0,1
ES	3,7	-3,7	3,5	-0,7	4,8	-0,7	2,0	8,6	0,7	-0,3 d	1,5 d	-0,2	-0,5 d	1,6 d	-0,2	-0,1	0,8	0,0
FR	0,8 b	11,4 b	0,6	0,1	-0,5	0,1	-2,3	2,0	-3,6	0,2 d	2,0 d	0,3	0,4 d	-2,3 d	0,7	0,0	0,1	0,1
HR	-3,6	-14,5	-3,8	0,0 u	-6,2 u	0,0	-4,4	1,3	-5,7	-1,2	0,1	-1,1	-1,8	-2,3	-1,5	0,1 b	0,4 b	0,2
IT	-4,9 b	-8,8 b	-5,1	-0,7	1,6	-0,7	0,2	-11,9	-1,2	-0,9	4,7	-0,8	-0,1	11,2	0,2	0,3	0,9	0,4
CY	-16,5	-9,5	-16,7	0,9	3,1	0,9	-0,8	-8,2	-2,1	-1,0	2,4	-0,9	1,0	1,8	1,3	0,2	-0,2	0,3
LV	-4,9	-3,7	-5,1	0,2	-0,3	0,2	-5,5	-12,3	-6,8	0,7	0,2	0,8	0,2	-4,9	0,5	0,1	1,7	0,2
LT	2,4	-10,4	2,2	2,0	0,2	2,0	4,1	-4,7	2,7	1,2	4,2	1,3	-0,1	-6,8	0,2	0,2 p	1,9 p	0,3
LU	2,6 b	7,4	2,4	1,0 u	-0,4 u	1,0	-3,7	2,5	-5,0	1,3	-0,7	1,4	-1,3	-2,7	-1,0	-0,1	0,1	0,0
HU	7,4	24,4	7,2	-1,3	2,1	-1,3	9,8	1,3	8,5	0,0	0,4	0,1	-1,2	-0,3	-0,9	0,0	-0,2	0,1
MT	7,1	2,1	6,9	-0,6	1,4	-0,6	1,8	5,4	0,5	-0,4	-3,3	-0,3	-0,7	5,2	-0,4	-0,4	0,3	-0,3
NL	-1,0	18,3	-1,2	0,8	-1,2	0,8	3,8	25,1	2,4	0,2	-5,6	0,3	-0,2	-0,6	0,1	-0,2	-0,9	-0,1
AT	-3,1	14,4	-3,3	-0,5	-0,1	-0,5	1,4	7,1	0,0	-0,2	-1,3	-0,1	-0,9	-1,3	-0,6	0,1	-0,3	0,2
PL	-0,6	-17,5	-0,8	0,4	-4,1	0,4	1,4	-13,3	0,0	0,3	-1,1	0,4	-0,2	3,4	0,1	-0,2	-0,8	-0,1
PT	-4,6	-4,4	-4,8	-1,5	-1,6	-1,5	0,7	-1,7	-0,7	-0,2	-1,8	-0,1	0,2	-2,5	0,5	-0,4	0,6	-0,3
RO	13,3 b	-18,7 b	13,1	0,2	8,6	0,2	-0,1	-29,9	-1,4	0,1	8,9	0,2	-1,0	9,9	-0,7	-1,2	0,0	-1,1
SI	-13,8	-11,3	-14,0	-0,4 b	-3,2	-0,4	-3,0	-10,9	-4,3	-0,2	-2,9	-0,1	-0,1	-2,2	0,2	0,1	-1,2	0,2
SK	6,9	11,7	6,7	1,1	-0,7	1,1	-3,9	-6,3	-5,2	-0,5	0,2	-0,4	1,2	0,7	1,5	-0,4	-1,3	-0,3
FI	0,4	14,0	0,2	0,0	1,4	0,0	2,8	24,4	1,5	0,6	-0,7	0,7	0,5	-7,5	0,8	-0,1	-0,9	0,0
SE	7,7 b	28,7	7,5	-0,2	-1,0	-0,2	-0,2	8,8	-1,5	0,6	-4,2	0,7	-0,7	-4,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3

Remarques: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro. L'écart par rapport à la moyenne de l'UE est calculé sur la moyenne non pondérée.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 4 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, variations et écart par rapport à l'UE

Année	Conditions de travail équitables											
	Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)			Taux de chômage (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)			Taux de chômage de longue durée (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)			Croissance du RDBM par habitant (2008 = 100)		
	2024			2024			2024			2024		
	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'EM/ Var. gliss. ann. pour l'UE
EU27	0,5	-1,6	0,0	-0,2	0,1	-0,3	-0,2	0,1	-0,1	2,2	-10,6	-1,2
ZE20	0,6	-2,1	0,1	-0,2	0,6	-0,3	-0,3	0,3	-0,2	2,0	-15,5	-1,4
UEnp	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
ZEnp	0,5	-0,5	0,1	-0,1	0,3	-0,1	-0,2	0,2	-0,1	3,3	-6,7	-0,1
BE	0,2	-5,1	-0,3	0,2	-0,2	0,2	-0,2	0,2	-0,1	0,5	-17,8	-2,8
BG	0,6 b	-0,6 b	0,1	-0,1 b	-1,7 b	-0,2	-0,1 b	0,4 b	0,0	:	:	:
CZ	0,6	4,9	0,1	0,0	-3,3	-0,1	0,0	-1,0	0,1	1,3	0,4	-2,1
DK	0,4 b	2,8	-0,1	1,1 b	0,4	1,1	0,3 b	-1,0	0,4	1,0	0,1	-2,4
DE	0,2	3,9	-0,3	0,3	-2,5	0,3	-0,1	-0,9	0,0	1,3	-8,7	-2,1
EE	-0,3	4,4	-0,8	1,2	1,8	1,2	0,5	0,0	0,6	3,5	6,2	0,1
IE	0,7	2,4	0,2	0,0	-1,6	-0,1	-0,1	-0,8	0,0	3,2	-10,0	-0,2
EL	1,9	-8,1	1,4	-1,0	4,3	-1,1	-0,8	3,6	-0,7	2,5	-40,7	-0,9
ES	0,9 d	-6,0 d	0,4	-0,8 d	5,6 d	-0,9	-0,5 d	2,0 d	-0,4	3,1	-20,9	-0,3
FR	0,7 d	-2,3 d	0,2	0,1 d	1,6 d	0,1	-0,1 d	-0,1 d	0,0	2,3	-11,4	-1,1
HR	2,8	-3,8	2,3	-1,1	-0,9	-1,2	-0,3	0,0	-0,2	6,6	13,2	3,2
IT	0,8	-10,3	0,3	-1,2	0,7	-1,3	-0,9	1,5	-0,8	1,4	-28,9	-2,0
CY	0,3	2,4	-0,2	-0,9	-1,0	-1,0	-0,5	-0,5	-0,4	4,9	-17,1	1,6
LV	-0,1	0,0	-0,6	0,4	1,1	0,4	0,4	0,4	0,5	4,4	-2,1	1,0
LT	0,7	1,8	0,2	0,2	1,3	0,2	0,0	0,5	0,1	4,6	19,2	1,2
LU	-0,6	-3,2	-1,1	1,2	0,6	1,2	-0,1	-0,2	0,0	0,9	-11,8	-2,4
HU	0,4	3,7	-0,1	0,4	-1,4	0,4	0,1	-0,3	0,2	3,9	43,3	0,6
MT	1,7	5,6	1,2	-0,4	-2,8	-0,5	-0,1	-1,1	0,0	8,5	46,9	5,1
NL	0,0	6,1	-0,5	0,1	-2,2	0,1	0,0	-1,3	0,1	2,2	-12,5	-1,2
AT	0,2	0,0	-0,3	0,1	-0,7	0,1	0,0	-0,7	0,1	3,6	-22,1	0,2
PL	0,5	1,0	0,0	0,1	-3,0	0,1	0,0	-1,0	0,1	6,6	41,2	3,3
PT	0,5	1,1	0,0	0,0	0,7	-0,1	-0,1	0,6	0,0	6,1	-6,1	2,7
RO	0,8	-7,9	0,3	-0,2	-0,5	-0,3	-0,4	0,0	-0,3	7,9	53,9	4,5
SI	0,8	0,9	0,3	0,0	-2,2	-0,1	-0,3	-0,7	-0,2	1,8	-2,4	-1,5
SK	0,6	0,7	0,1	-0,5	-0,6	-0,6	-0,3	1,7	-0,2	4,3	8,7	1,0
FI	-1,2	-0,4	-1,7	1,2	2,6	1,2	0,2	0,0	0,3	0,8	-16,1	-2,6
SE	-0,7	4,5	-1,2	0,7	2,6	0,7	0,1	-0,1	0,2	0,4	-4,3	-3,0

Remarques: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro. L'écart par rapport à la moyenne de l'UE est calculé sur la moyenne non pondérée. Le RDBM réel par habitant est mesuré à l'aide du «revenu brut» (c'est-à-dire sans les transferts sociaux en nature) et sans correction compte tenu des standards de pouvoir d'achat.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 4 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, variations et écart par rapport à l'UE

Année	Protection sociale et inclusion sociale											
	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)			Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants (en % de la population âgée de 0 à 17 ans)			Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté (en % de réduction du taux AROP)			Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (en points de pourcentage)		
	2024			2024			2024			2024		
	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE
	EU27	-0,3	0,8	0,1	-0,7	2,3	-0,1	-0,5	0,6	-0,6	2,6	-3,2
ZE20	-0,2	1,2	0,2	-0,4	3,1	0,2	-1,6	0,3	-1,7	2,8	-4,2	0,9
UEnp	-0,4	0,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,1	-0,0	0,0	1,9	-0,0	0,0
ZEnp	-0,2	0,1	0,2	-0,5	-0,3	0,1	-0,4	-0,6	-0,5	1,7	-1,6	-0,1
BE	-0,5	-1,9	-0,1	0,6	-1,7	1,2	3,1	19,5	3,0	-0,4	5,9	-2,3
BG	0,3	10,1	0,7	1,2	13,2	1,8	-0,1	-5,9	-0,2	-4,1	8,2	-6,0
CZ	-0,7	-8,9	-0,3	0,4	-6,5	1,0	1,1	7,0	1,0	-0,5	-5,5	-2,4
DK	0,1	-2,2	0,5	0,6	-6,0	1,2	-1,0	16,8	-1,1	5,7 b	-1,1 b	3,8
DE	-0,2	0,9	0,2	-1,0	1,0	-0,4	-6,0	2,1	-6,1	-0,6 e	-5,2	-2,5
EE	-2,0	2,0	-1,6	-1,8	-5,4	-1,2	3,9	-2,1	3,8	0,6	-6,4	-1,3
IE	-2,1	-3,1	-1,7	-3,4	-1,0	-2,8	-7,0	17,2	-7,1	1,5	11,0	-0,4
EL	0,8	6,7	1,2	-0,2	6,0	0,4	-1,6	-17,0	-1,7	2,5	1,3	0,6
ES	-0,7	5,6	-0,3	0,1	12,7	0,7	1,0	-9,7	0,9	9,6	-3,8	7,7
FR	0,1	0,3	0,5	-0,4	4,3	0,2	-3,0	5,3	-3,1	2,5	-4,8	0,6
HR	1,0 b	1,5 b	1,4	2,0 b	-2,6 b	2,6	0,7 b	-12,0 b	0,6	1,8 b	13,8	-0,1
IT	0,3	2,9	0,7	0,0	5,2	0,6	0,8	-2,3	0,7	9,2 b	-2,1 b	7,3
CY	-0,3	-3,1	0,1	-2,3	-7,1	-1,7	0,4	-3,1	0,3	-2,5	-2,7	-4,4
LV	-1,3	4,1	-0,9	-2,4	-4,0	-1,8	-2,0	-12,1	-2,1	2,8	-5,9	0,9
LT	1,5 p	5,6 p	1,9	1,1 p	0,9 p	1,7	-4,1 p	-7,7 p	-4,2	7,5 p	12,7 p	5,6
LU	-1,4	-0,2	-1,0	-0,5	3,7	0,1	-0,4	-6,6	-0,5	:	:	:
HU	-0,4	-0,9	0,0	-1,7	1,0	-1,1	-2,3	-10,1	-2,4	-1,5	1,1	-3,4
MT	-0,1	-0,5	0,3	0,7	4,0	1,3	0,4	-7,6	0,3	-0,5	-1,9	-2,4
NL	-0,4	-4,8	0,0	-0,1	-6,1	0,5	2,6	7,4	2,5	-2,9	-6,3	-4,8
AT	-0,8	-3,3	-0,4	-1,8	-1,0	-1,2	1,5	7,1	1,4	-5,4	-6,5	-7,3
PL	-0,3	-4,2	0,1	-0,8	-5,8	-0,2	5,5	7,9	5,4	1,7 u	8,4	-0,2
PT	-0,4	-0,5	0,0	-1,9	-1,2	-1,3	2,6	-11,2	2,5	7,3 b	-5,9 b	5,4
RO	-4,1	7,7	-3,7	-5,2	11,9	-4,6	3,2	-14,8	3,1	15,6	17,6	13,7
SI	0,7	-5,8	1,1	1,1	-10,1	1,7	2,2	4,2	2,1	-3,1	-13,0	-5,0
SK	0,7	-1,9	1,1	-2,7	0,7	-2,1	0,2	3,1	0,1	1,7	-3,4	-0,2
FI	1,0	-3,4	1,4	3,5	-4,6	4,1	-2,4	12,8	-2,5	1,0	-6,8	-0,9
SE	-0,9	-2,7	-0,5	-0,7	-1,0	-0,1	3,7	7,0	3,6	-0,3	-4,3	-2,2

Remarques: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro. L'écart par rapport à la moyenne de l'UE est calculé sur la moyenne non pondérée.

Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 4 (suite). Indicateurs clés du tableau de bord social, variations et écart par rapport à l'UE

Année	Protection sociale et inclusion sociale (suite)								
	Taux de surcharge des coûts du logement (en % de la population totale)			Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (en % de la population âgée de moins de 3 ans)			Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits (en % de la population de 16 ans et plus)		
	2024			2024			2024		
	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE	Variation en glissement annuel	Écart par rapport à la moyenne de l'UE	Var. gliss. ann. pour l'ÉM/ Var. gliss. ann. pour l'UE
EU27	-0,6	0,4	-0,2	1,9	0,8	0,8	0,1	-0,5	0,2
ZE20	-0,4	0,7	0,1	2,4	6,2	1,3	0,3	-0,5	0,4
UEnp	-0,5	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
ZEnp	-0,2	-0,3	0,2	1,6	3,3	0,4	-0,1	0,3	0,1
BE	-1,1	-1,1	-0,7	-3,9	13,9	-5,0	0,3	-1,6	0,4
BG	-3,1	0,2	-2,7	3,8	-17,2	2,7	0,0	-1,9	0,1
CZ	0,1	1,4	0,6	2,9	-31,1	1,8	0,1	-2,5	0,2
DK	-0,8	6,8	-0,4	-7,0 b	24,5	-8,1	0,4	0,1	0,5
DE	-1,0 b	4,2	-0,6	1,8	-13,3	0,7	0,6 e	-2,2	0,7
EE	1,0	0,8	1,5	-1,1	-1,6	-2,2	-4,4	5,5	-4,3
IE	-0,2	-3,3	0,3	2,3	-14,0	1,2	0,2	-0,1	0,3
EL	0,4	21,1	0,9	-0,7	-9,5	-1,8	0,5	9,1	0,6
ES	-0,4	0,0	0,1	-0,8	16,6	-1,9	0,0	-1,2	0,1
FR	0,5	-0,8	1,0	1,9	20,9	0,8	0,4	1,1	0,5
HR	-0,3	-4,1	0,2	0,6	-8,2	-0,5	0,3 b	-1,7	0,4
IT	-0,6	-2,7	-0,2	4,9	1,0	3,8	0,1	-1,1	0,2
CY	-0,2	-5,4	0,3	2,7	1,7	1,6	0,0	-2,9	0,1
LV	-0,5	-1,1	-0,1	-10,0	-13,5	-11,1	0,6	5,4	0,7
LT	1,0 p	-1,6 p	1,5	17,0 p	-1,5 p	15,9	0,5 p	1,3 p	0,6
LU	-3,5 b	0,2	-3,1	-3,4	18,2	-4,5	0,2	-2,0	0,3
HU	1,7	1,2	2,2	-3,9	-21,8	-5,0	0,0	-2,0	0,1
MT	-0,2 b	-2,0	0,3	-6,9	5,7	-8,0	0,2	-2,7	0,3
NL	-2,4	-0,9	-2,0	7,4	40,5	6,3	0,3	-2,4	0,4
AT	0,3	-1,5	0,8	6,1	-8,2	5,0	0,4	-2,0	0,5
PL	-0,7	-2,6	-0,3	2,5	-23,3	1,4	0,2	0,8	0,3
PT	2,0	-0,9	2,5	3,9	21,0	2,8	-0,3	-0,5	-0,2
RO	-4,4	-3,1	-4,0	-0,9	-27,0	-2,0	-3,0	-0,8	-2,9
SI	0,1	-4,0	0,6	1,2	19,4	0,1	-0,4	0,4	-0,3
SK	0,5	-1,4	1,0	4,1	-33,3	3,0	-1,6	-1,4	-1,5
FI	-0,1	-2,4	0,4	4,3	9,8	3,2	0,6	5,5	0,7
SE	-0,3	2,8	0,2	0,8	19,3	-0,3	0,1	-0,8	0,2

Remarques: UEnp et ZEnp renvoient aux moyennes non pondérées pour l'UE et la zone euro. L'écart par rapport à la moyenne de l'UE est calculé sur la moyenne non pondérée.

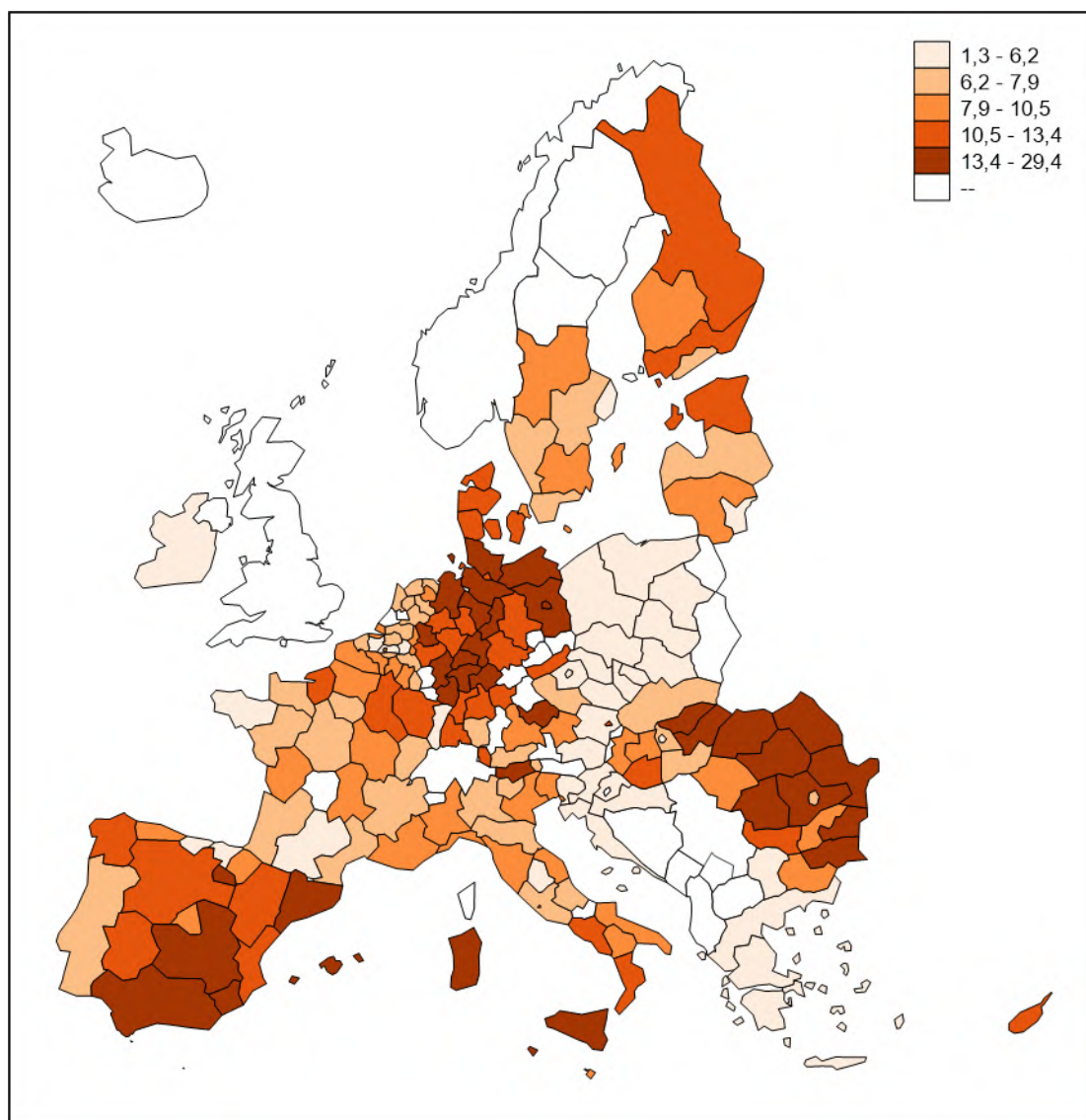
Indications: b: rupture de série chronologique; d: la définition est différente; e: estimation; p: provisoire; u: fiabilité incertaine (petit nombre d'observations).

Source: Eurostat, calculs de la DG EMPL pour les moyennes non pondérées.

Annexe 5. Ventilation régionale d'indicateurs clés choisis du tableau de bord social¹²

Graphique 1: Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, 2024

(%, part de la population âgée de 18 à 24 ans, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 9,4 %)

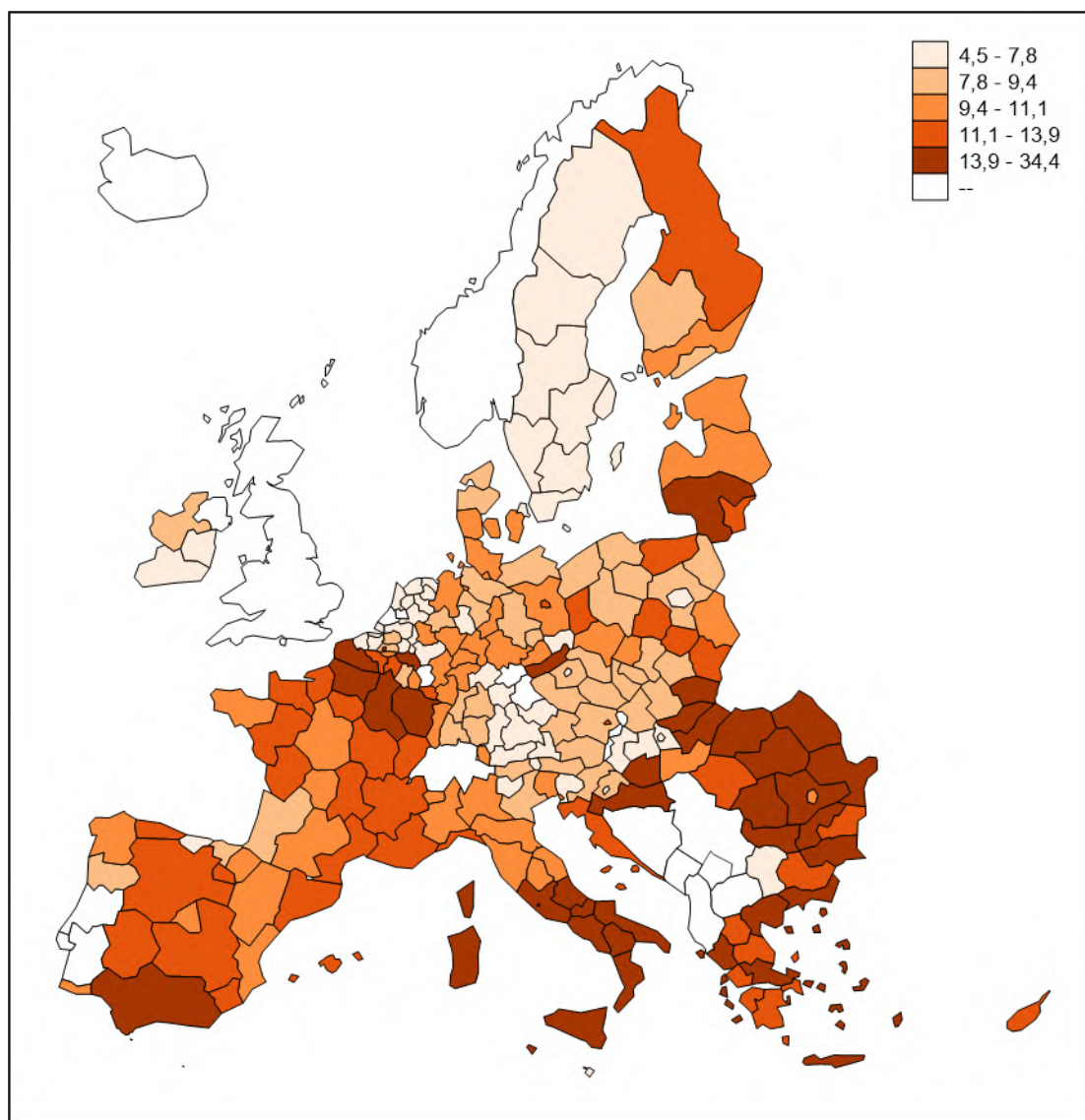


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour le Portugal. Données de niveau NUTS 1 pour la Grèce, l'Irlande, la Pologne et la Slovaquie. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 13,1 %, Guyane 29,4 %, La Réunion 11,8 %, région autonome des Açores 19,8 %.

Source: Eurostat [[edat lfse 16](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

¹² *Remarques:* ventilation au niveau régional (NUTS 2). Si la ventilation régionale (NUTS 2) n'est pas disponible, c'est le niveau NUTS 1 ou le niveau national qui est présenté dans les cartes.

Graphique 2: Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), 2024
(%, part de la population âgée de 15 à 29 ans, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 11,1 %)

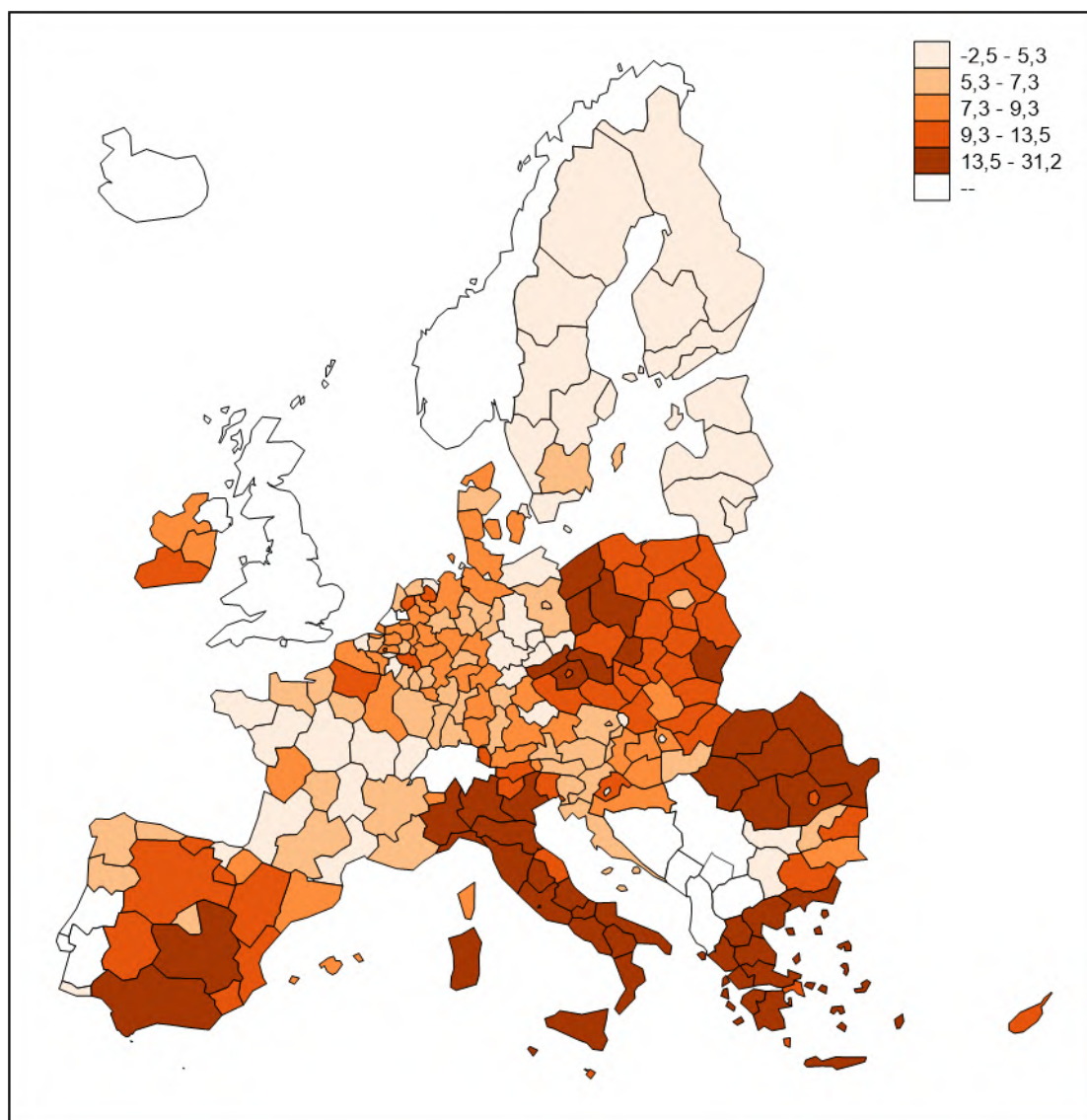


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 14 %, Guadeloupe 21 %, Martinique 20,9 %, Guyane 34,4 %, La Réunion 24,2 %, région autonome des Açores 13 %, région autonome de Madère 10,1 %.

Source: Eurostat [[edat_lfse_22](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 3: Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes, 2024

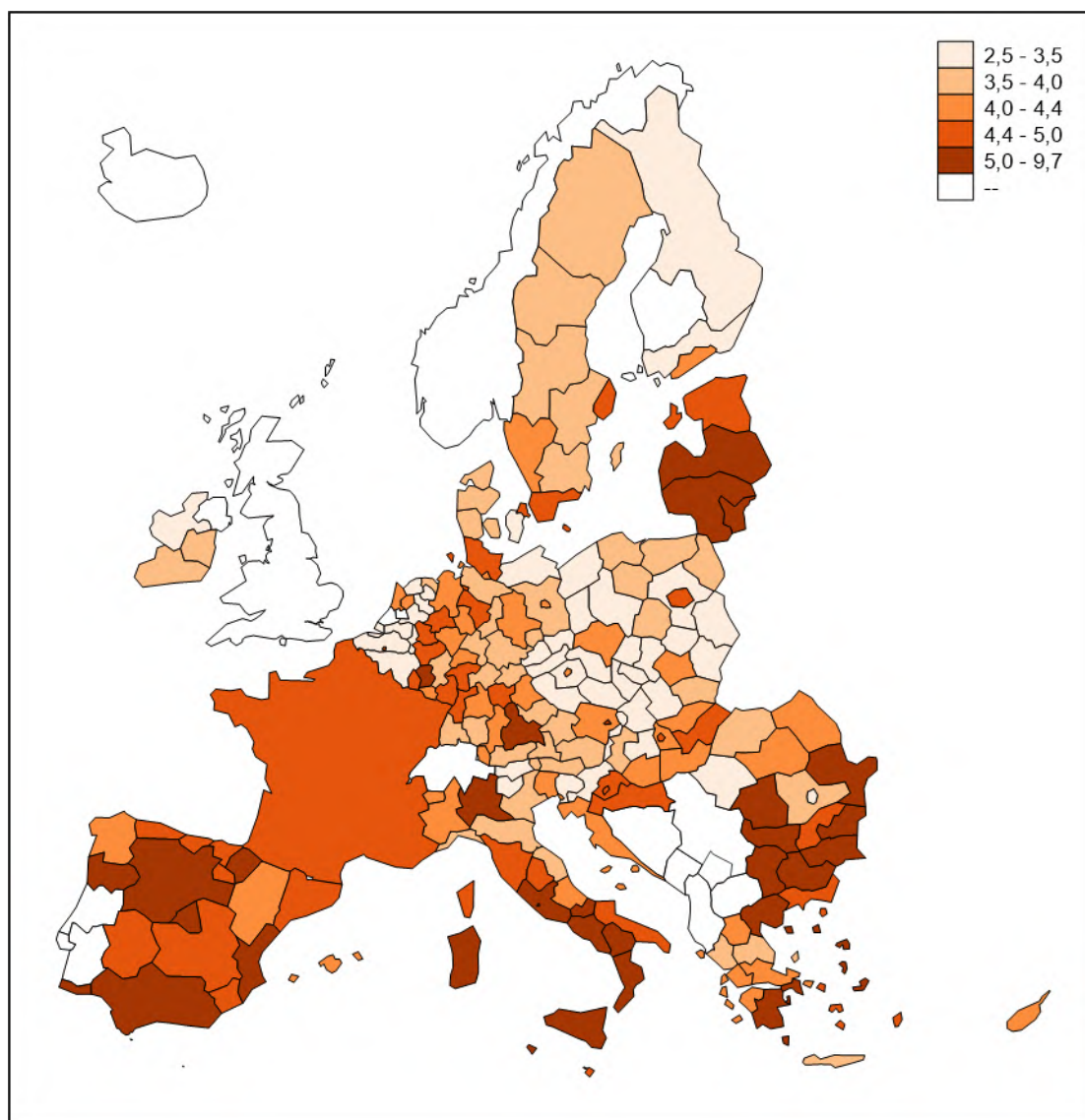
(différence en points de pourcentage, taux d'emploi des hommes moins taux d'emploi des femmes, sur la base d'une population âgée de 20 à 64 ans, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 10,0 pp)



Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 8,8 pp, Guadeloupe 1,6 pp, Martinique 0,1 pp, Guyane 16,9 pp, La Réunion 7 pp, région autonome des Açores 7,4 pp, région autonome de Madère 3,2 pp.

Source: Eurostat [[tEPSR_lm220](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 4: Inégalité de revenus mesurée par le rapport interquintile S80/S20, 2024
(indice, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 4,7)

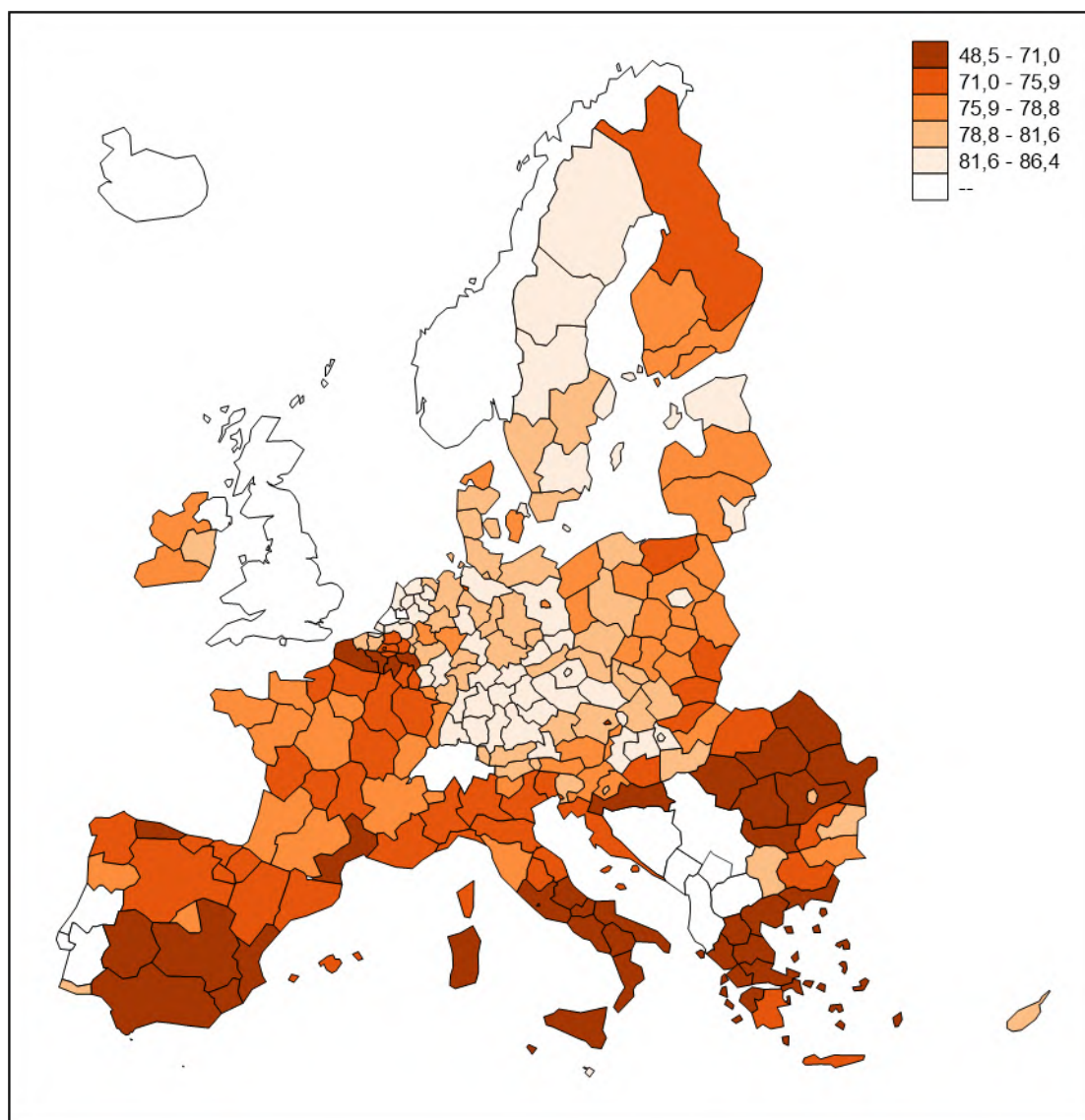


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour Chypre, l'Estonie, la France, la Lettonie, le Luxembourg et Malte. Données de niveau NUTS 1 pour la Belgique. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 5,5, région autonome des Açores 5,9, région autonome de Madère 4,9.

Source: Eurostat [[ilc_di11_r](#)], EU-SILC. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 5: Taux d'emploi, 2024

(%, part de la population âgée de 20 à 64 ans, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 75,8 %)

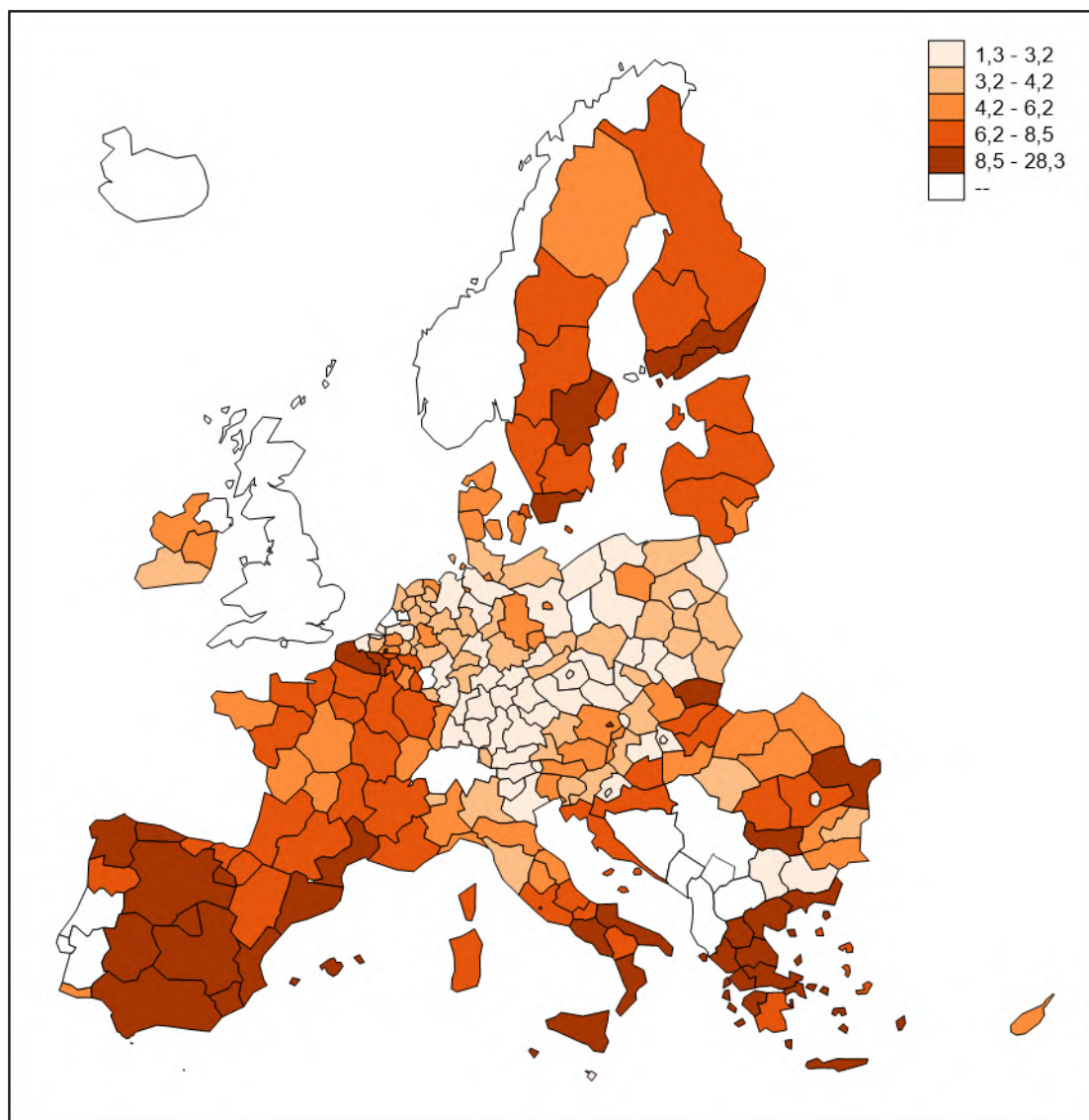


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 67,3 %, Guadeloupe 61 %, Martinique 67,3 %, Guyane 51,1 %, La Réunion 57,5 %, région autonome des Açores 74,8 %, région autonome de Madère 76,3 %.

Source: Eurostat [[lfst_r_lfe2emprt](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 6: Taux de chômage, 2024

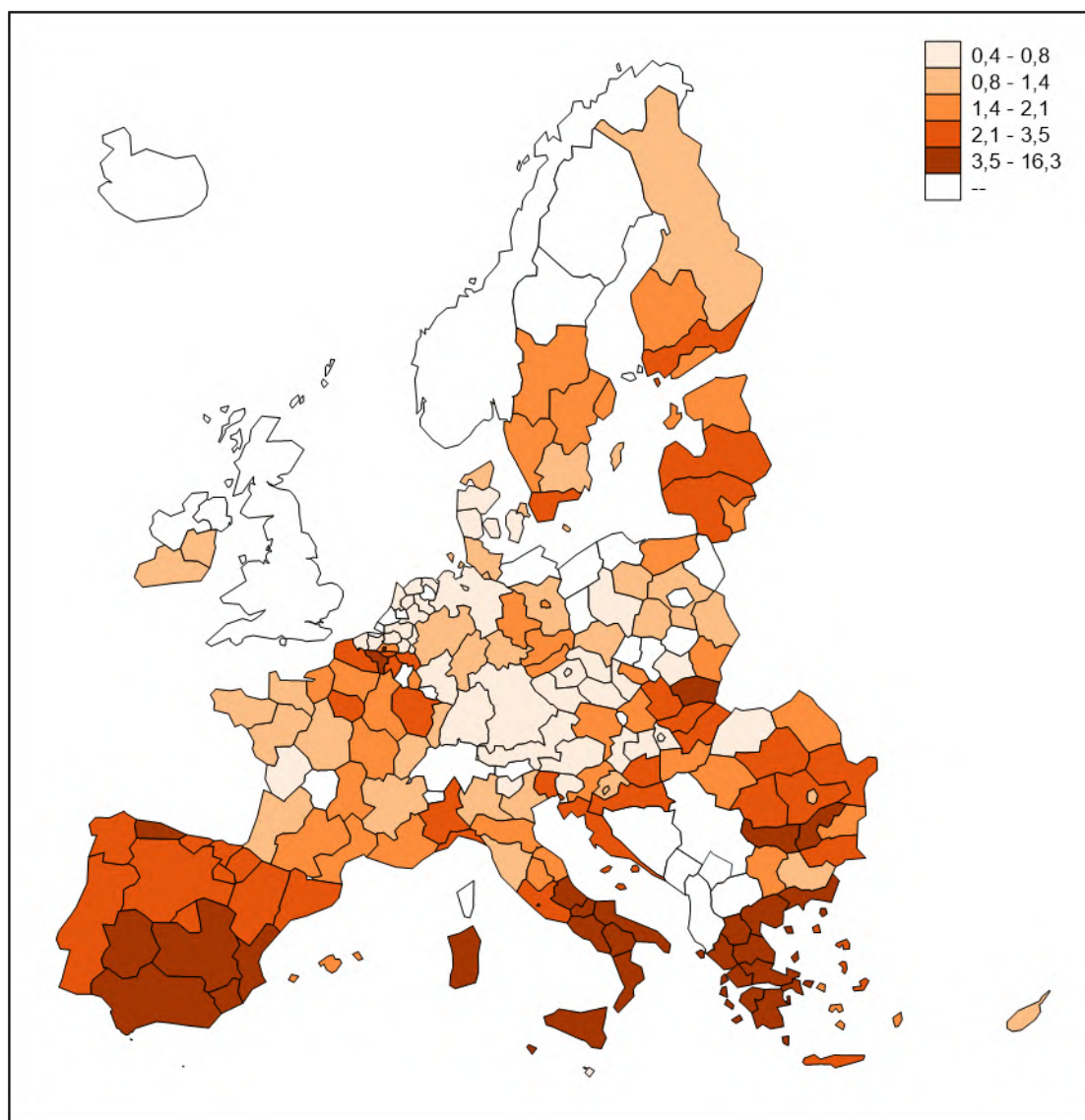
(%, part de la population active âgée de 15 à 74 ans, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 5,9 %)



Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 13,8 %, Guadeloupe 16,8 %, Martinique 12,3 %, Guyane 17 %, La Réunion 17,3 %, région autonome des Açores 5,6 %, région autonome de Madère 5,7 %.

Source: Eurostat [[lfst_r_lfu3rt](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 7: Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus), 2024
(%, part de la population active, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 1,9 %)

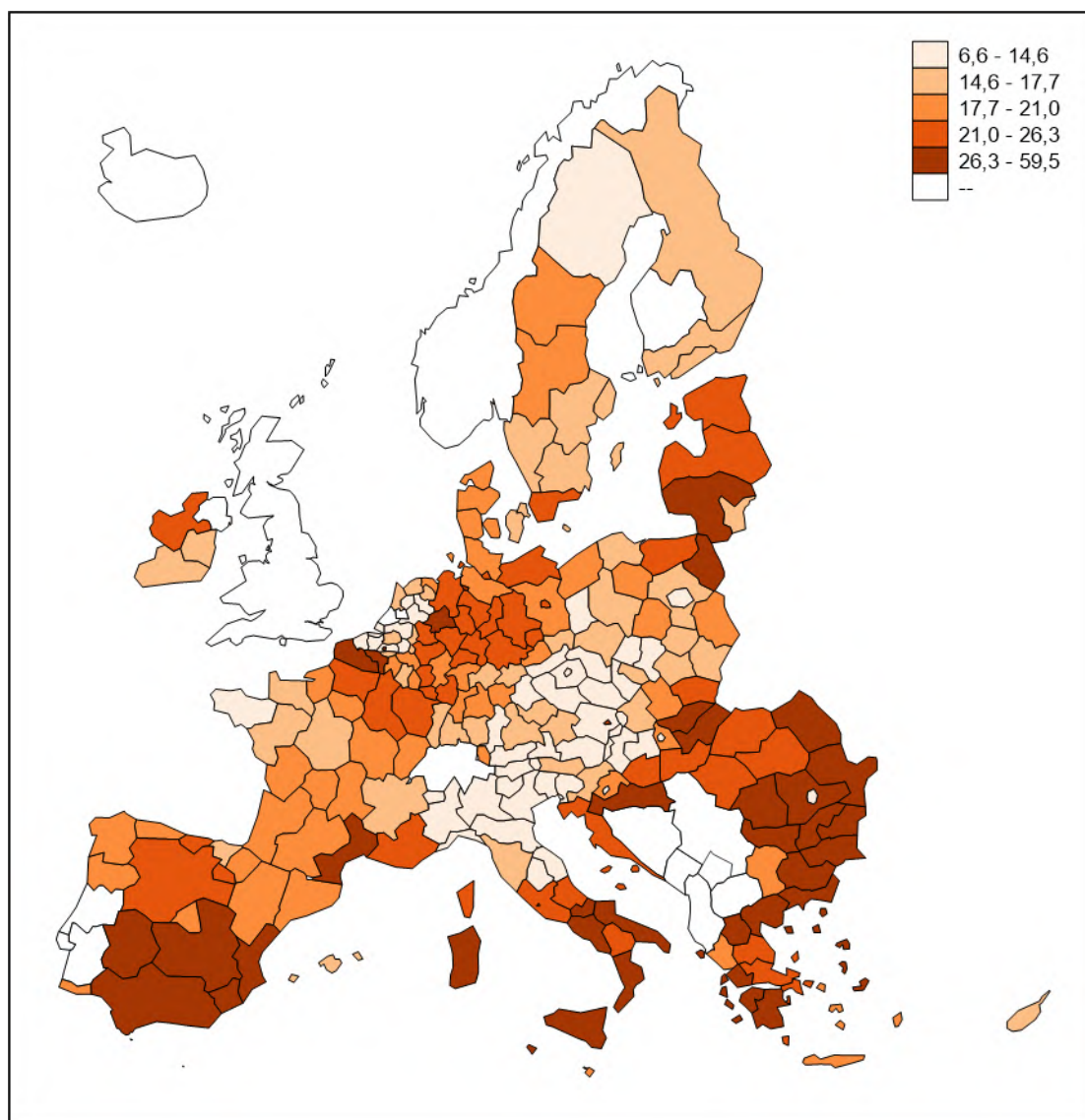


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour le Portugal. Données de niveau NUTS 1 pour l'Autriche et l'Allemagne. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 5,7 %, Guadeloupe 11,4 %, Martinique 5,3 %, Guyane 6,7 %, La Réunion 8,2 %.

Source: Eurostat [[lfst_r_lfu2ltu](#)], EFT de l'UE. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 8: Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, 2024

(%, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 21,0 %)

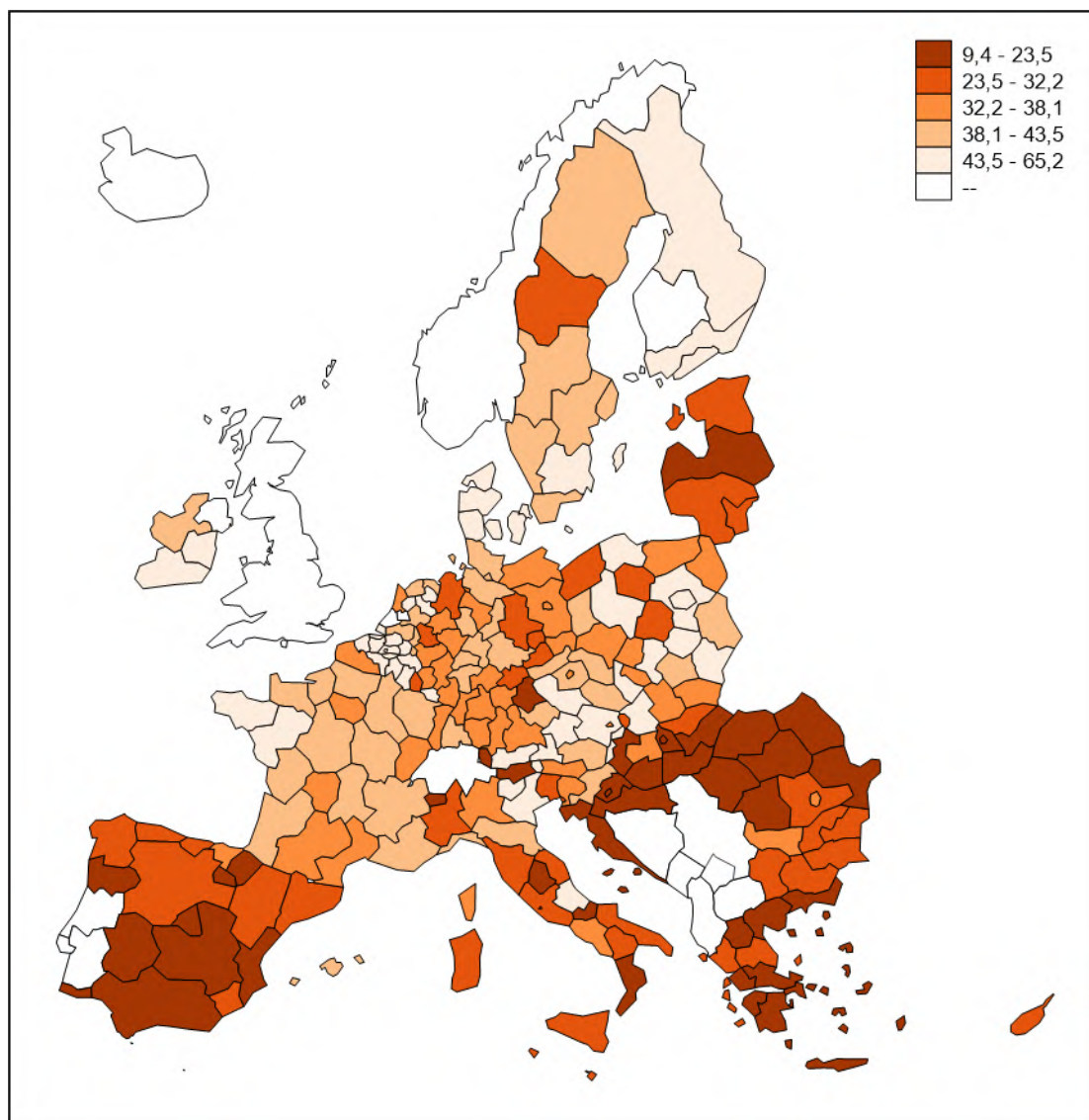


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour Chypre, l'Estonie, la Lettonie, le Luxembourg et Malte. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 31,2 %, Guadeloupe 39,4 %, Martinique 30,1 %, Guyane 59,5 %, La Réunion 39,4 %, région autonome des Açores 28,4 %, région autonome de Madère 22,9 %.

Source: Eurostat [[ilc_peps11n](#)], EU-SILC. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 9: Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté, 2024

(%, par région NUTS 2; moyenne de l'UE: 34,2 %)

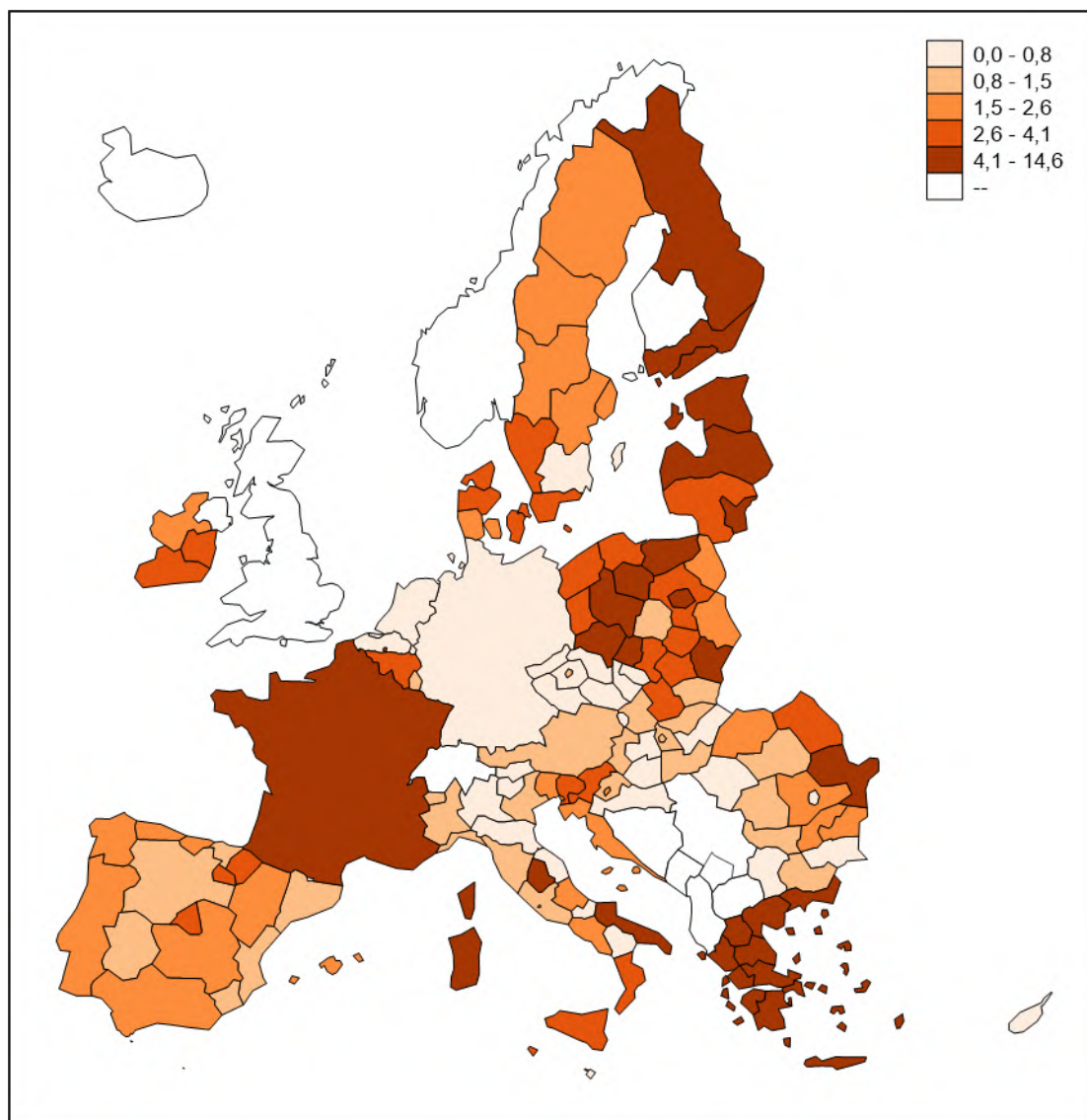


Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour Chypre, l'Estonie, la Lettonie, le Luxembourg et Malte. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 25,45 %, Guadeloupe 27,45 %, Martinique 33,98 %, Guyane 17,11 %, La Réunion 32,65 %, région autonome des Açores 23,9 %, région autonome de Madère 28,73 %.

Source: Eurostat [[tespm050_r](#)], EU-SILC. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Graphique 10: Besoins auto-déclarés d'examen médical non satisfaits, 2024

(%, besoins non satisfaits déclarés par l'intéressé invoquant des «raisons financières», une «liste d'attente» ou une «distance excessive», régions NUTS 2; moyenne de l'UE: 2,5 %)



Remarques: la légende «--» fait référence à des données indisponibles. Certaines unités administratives sur des îles et dans des régions ultrapériphériques ne sont pas représentées. Données nationales pour l'Autriche, Chypre, l'Estonie, la France, l'Allemagne, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas et le Portugal. Données de niveau NUTS 1 pour la Belgique. Les données pour les régions ultrapériphériques non représentées sur la carte sont les suivantes: Canaries 1,1 %.

Source: Eurostat [[hlth_silc_08_r](#)], EU-SILC. © Eurogeographics pour les frontières administratives.

Annexe 6. Classification des États membres sur la base du tableau de bord social

À la mi-2015, la Commission européenne, le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale ont convenu d'une méthodologie pour évaluer la performance de chaque État membre sur la base du tableau de bord des indicateurs clés en matière sociale et d'emploi. Dans le cadre de l'accord, la méthodologie visait à fournir, pour chaque indicateur, une classification accompagnée d'un code couleur au moyen d'une mesure de la position relative de chaque État membre. La méthodologie connexe est appliquée tant aux niveaux annuels (niveaux) qu'aux variations sur l'espace d'une année (variations) et permet ainsi de réaliser une évaluation globale de la performance des États membres. En 2017, la Commission a décidé, en accord avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale, d'appliquer la méthodologie aux indicateurs clés du tableau de bord social qui accompagne le socle européen des droits sociaux.

Afin de mesurer la position relative des États membres, pour chaque indicateur, les niveaux (I) et les variations qu'ils subissent d'une année à l'autre (D) sont convertis en scores normalisés (également dénommés «scores z») de façon à appliquer un seul et même étalon à tous les indicateurs. Cette opération s'effectue par l'homogénéisation des indicateurs, tant des niveaux que des variations (respectivement, I et D), au moyen des formules suivantes:

$$IS_{MS} = \frac{[I_{MS} - \text{moyenne}(I_{MS})]}{\text{écart type}(I_{MS})} \text{ et } DS_{MS} = \frac{[D_{MS} - \text{moyenne}(D_{MS})]}{\text{écart type}(D_{MS})}$$

où I_{MS} est la valeur de l'indicateur au cours d'une année donnée et D_{MS} correspond à sa variation par rapport à l'année précédente pour l'État membre «ÉM»¹³, tandis que IS_{MS} et DS_{MS} représentent les scores z correspondants.¹⁴ Grâce à cette approche, il devient possible d'exprimer la valeur de l'indicateur de chaque État membre en un multiple de l'écart type que représente sa déviation par rapport à la moyenne (non pondérée).

La performance de chaque État membre est évaluée sur la base des scores z ainsi obtenus, par confrontation avec une grille de seuils. Après analyse des indicateurs clés, il a été convenu de définir cinq intervalles des scores z en fixant quatre seuils symétriques à -1, -0,5, 0,5 et 1, tant pour les niveaux que pour les variations¹⁵. Les évaluations des performances par rapport à la moyenne de l'UE ont été attribuées comme suit:

Valeur du score z	Performance relative	
	Si valeurs <i>élevées</i> = bon	Si valeurs <i>faibles</i> = bon
Score z < -1	Très faible	Très élevée
-1 ≤ score z < -0,5	Faible	Élevée
-0,5 ≤ score z ≤ 0,5	Neutre	Neutre
0,5 < score z ≤ 1	Élevée	Faible
1 < score z	Très élevée	Très faible

En combinant les performances relatives en termes de niveaux et de variations, il est possible de classer la performance relative globale d'un pays, comme décrit dans les pages suivantes. La définition de ces sept catégories repose sur les scores z, tandis que d'autres conditions ont été ajoutées au fil du temps en matière de valeurs des indicateurs, afin de mieux classer les

¹³ Pour l'indicateur relatif au RDBM, D_{MS} est définie comme la variation en % par rapport à l'année précédente pour l'État membre «ÉM».

¹⁴ Le calcul de l'écart type n'utilise pas de correction pour les petits échantillons.

¹⁵ Des tests de normalité et de répartition en T ont été effectués et ont conduit au rejet de l'hypothèse de similitude concernant ces distributions, de sorte qu'aucune hypothèse paramétrique n'a pu être faite quant à la répartition des valeurs des indicateurs observées. Par conséquent, l'approche adoptée pour fixer ces seuils est celle de l'habituelle «règle générale». Dans le cas d'une distribution normale centrée réduite, les seuils choisis correspondraient approximativement aux valeurs de la fonction de distribution cumulative à 15 %, 30 %, 50 %, 70 % et 85 %.

cas présentant une faible performance relative (note z) mais une bonne performance absolue (valeur de l'indicateur inchangée ou en amélioration) en termes de variations. Le code couleur correspondant se reflète dans la vue d'ensemble du chapitre 3.1 et dans les diagrammes de dispersion du chapitre 2 du rapport. La classification soutient également la première phase de l'analyse par pays du chapitre 3 sur la base des caractéristiques du cadre de convergence sociale, telles que décrites dans les [messages clés du COEM et du CPS](#) et dans le [rapport du groupe de travail conjoint COEM-CPS](#) correspondants.

Les tableaux ci-dessous présentent la classification globale fondée sur les performances relatives en termes de niveaux et de variations.

Performances: niveau	Performances: variation				
	Très élevées	Élevées	Autour de la moyenne	Faibles	Très faibles
Très élevées					D↑ D↓
Élevées					D↑ D↓
Autour de la moyenne					D↑ D↓
Faibles					
Très faibles					

Remarque: les cellules divisées en deux couleurs (vert foncé-bleu, vert clair-bleu et blanc-orange) dans la dernière colonne («Très faibles») indiquent l'effet des conditions sur les variations des valeurs (absolues) des indicateurs (D), comme expliqué ci-dessous.

Meilleures performances	<i>Niveau:</i> performances très élevées; <i>variation:</i> performances très élevées à faibles OU <i>niveau:</i> performances très élevées; <i>variation:</i> très faibles performances avec amélioration de la valeur de l'indicateur (↑)	États membres dont les niveaux des indicateurs sont nettement supérieurs à la moyenne de l'UE et dont la situation s'améliore ou ne se détériore pas beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE, sans détérioration de la valeur de l'indicateur
Mieux que la moyenne	<i>Niveau:</i> performances élevées; <i>variation:</i> performances très élevées à faibles OU <i>niveau:</i> performances élevées; <i>variation:</i> très faibles performances avec amélioration de la valeur de l'indicateur (↑) OU <i>niveau:</i> performances moyennes; <i>variation:</i> performances très élevées	États membres dont les niveaux sont supérieurs à la moyenne de l'UE et dont la situation s'améliore ou ne se détériore pas beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE, ou se détériore beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE, sans détérioration de la valeur de l'indicateur
Bien, mais à surveiller	<i>Niveau:</i> performances élevées ou très élevées; <i>variation:</i> très faibles performances, avec une valeur de l'indicateur inchangée ou en détérioration (↓)	États membres dont les niveaux sont supérieurs ou nettement supérieurs à la moyenne de l'UE mais dont la situation se détériore beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE, avec détérioration de la valeur de l'indicateur
Autour de la moyenne/neutre	<i>Niveau:</i> performances moyennes; <i>variation:</i> performances élevées à faibles OU <i>niveau:</i> performances moyennes; <i>variation:</i> très faibles performances avec amélioration de la valeur de l'indicateur (↑)	États membres dont les niveaux se situent autour de la moyenne et dont la situation ni ne s'améliore, ni ne se détériore beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE
Faibles, mais en voie d'amélioration	<i>Niveau:</i> performances faibles; <i>variation:</i> performances très élevées OU <i>niveau:</i> très faibles performances; <i>variation:</i> performances très élevées.	États membres dont les niveaux sont inférieurs ou nettement inférieurs à la moyenne de l'UE, mais dont la situation s'améliore beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE

À surveiller	<i>Niveau</i> : performances moyennes; <i>variation</i> : très faibles performances, avec une valeur de l'indicateur inchangée ou en détérioration (↓) OU <i>niveau</i> : performances faibles; <i>variation</i> : performances élevées à très faibles	Cette catégorie regroupe deux cas différents lorsque la valeur de l'indicateur se détériore: i) États membres dont les niveaux se situent dans la moyenne de l'UE, mais dont la situation se détériore beaucoup plus vite que la moyenne de l'UE; ii) États membres dont les niveaux sont inférieurs à la moyenne de l'UE et dont la situation se détériore ou ne s'améliore pas suffisamment vite
Situations critiques	<i>Niveau</i> : très faibles performances; <i>variation</i> : performances élevées à très faibles	États membres dont les niveaux sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE et dont la situation se détériore ou ne s'améliore pas suffisamment vite

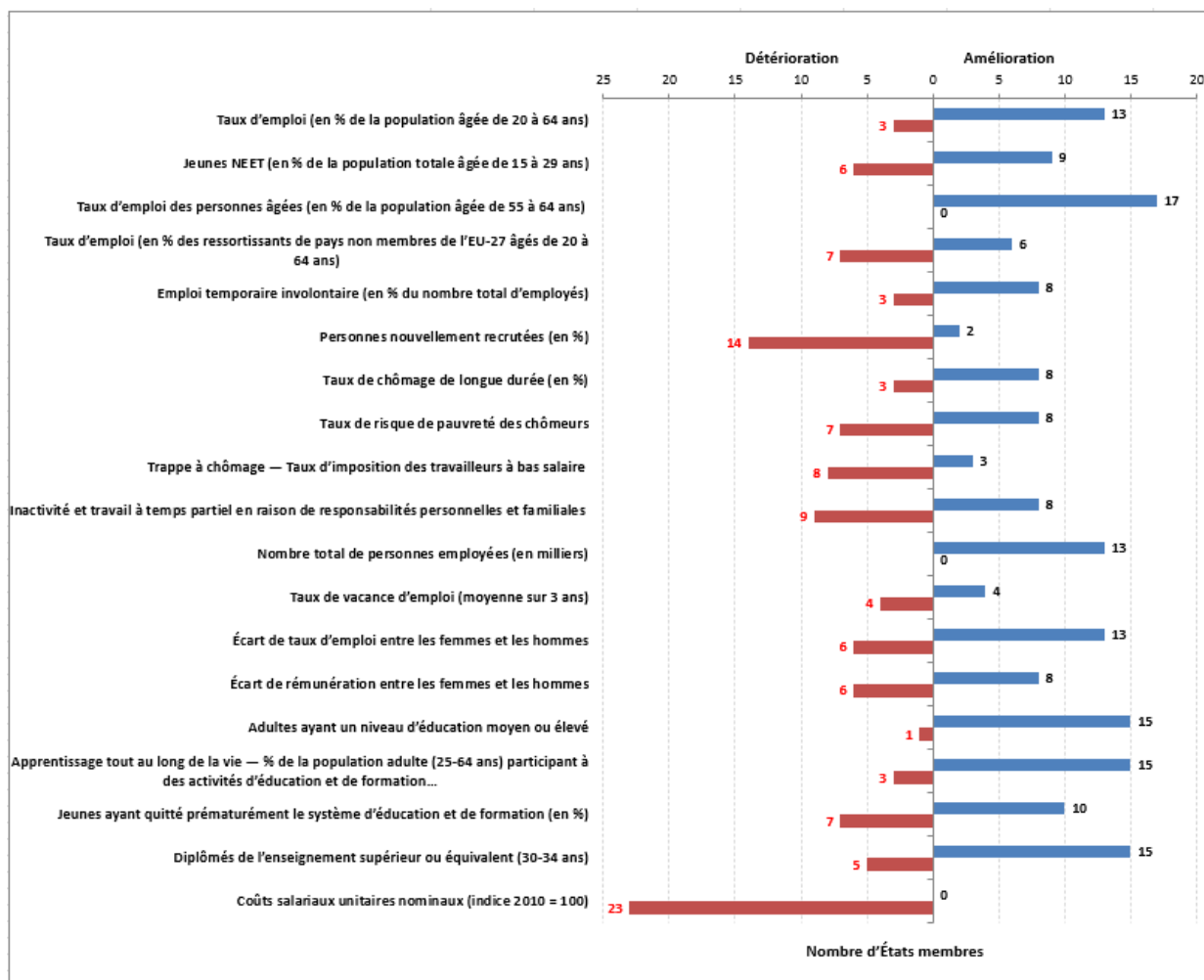
Remarque: la détérioration suppose une diminution des valeurs pour les indicateurs pour lesquels une valeur élevée indique des performances élevées (par exemple, le taux d'emploi) et une augmentation des valeurs pour ceux pour lesquels elle indique de faibles performances (par exemple, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale).

Valeurs limites traduites par les valeurs des indicateurs¹⁶

		Très faibles	Faibles	Autour de la moyenne	Élevées	Très élevées
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation (au cours des 12 derniers mois, à l'exclusion de la formation sur le tas encadrée, en % de la population âgée de 25 à 64 ans)	Niveaux	inférieurs à 23,0 %	entre 23 % et 30,4 %	entre 30,4 % et 45,1 %	entre 45,1 % et 52,5 %	supérieurs à 52,5 %
	Variations	inférieures à -6,3 pp	entre -6,3 pp et -3,1 pp	entre -3,1 pp et 3,4 pp	entre 3,4 pp et 6,6 pp	supérieures à 6,6 pp
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation	Niveaux	inférieurs à 4,9 %	entre 4,9 % et 6,5 %	entre 6,5 % et 9,8 %	entre 9,8 % et 11,4 %	supérieurs à 11,4 %
	Variations	inférieures à -0,9 pp	entre -0,9 pp et -0,5 pp	entre -0,5 pp et 0,4 pp	entre 0,4 pp et 0,8 pp	supérieures à 0,8 pp
Personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus avancées (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)	Niveaux	inférieurs à 45,2 %	entre 45,2 % et 51,4 %	entre 51,4 % et 63,8 %	entre 63,8 % et 70 %	supérieurs à 70 %
	Variations	inférieures à -2,4 pp	entre -2,4 pp et -0,6 pp	entre -0,6 pp et 3,2 pp	entre 3,2 pp et 5,1 pp	supérieures à 5,1 pp
Jeunes NEET (en % de la population totale âgée de 15 à 29 ans)	Niveaux	inférieurs à 7,5 %	entre 7,5 % et 9,0 %	entre 9,0 % et 12,0 %	entre 12,0 % et 13,5 %	supérieurs à 13,5 %
	Variations	inférieures à -1,0 pp	entre -1,0 pp et -0,6 pp	entre -0,6 pp et 0,3 pp	entre 0,3 pp et 0,7 pp	supérieures à 0,7 pp
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (en points de pourcentage)	Niveaux	inférieurs à 3,5 pp	entre 3,5 pp et 5,9 pp	entre 5,9 pp et 10,7 pp	entre 10,7 pp et 13,1 pp	supérieurs à 13,1 pp
	Variations	inférieures à -1,0 pp	entre -1,0 pp et -0,7 pp	entre -0,7 pp et 0,1 pp	entre 0,1 pp et 0,4 pp	supérieures à 0,4 pp
Rapport interquintile de revenu (S80/S20)	Niveaux	inférieurs à 3,7	entre 3,7 et 4,1	entre 4,1 et 5,1	entre 5,1 et 5,6	supérieurs à 5,6
	Variations	inférieures à -0,4	entre -0,4 et -0,2	entre -0,2 et 0,1	entre 0,1 et 0,2	supérieures à 0,2
Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)	Niveaux	inférieurs à 73,0 %	entre 73,0 % et 75,2 %	entre 75,2 % et 79,5 %	entre 79,5 % et 81,7 %	supérieurs à 81,7 %
	Variations	inférieures à -0,3 pp	entre -0,3 pp et 0,1 pp	entre 0,1 pp et 0,9 pp	entre 0,9 pp et 1,3 pp	supérieures à 1,3 pp
Taux de chômage (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)	Niveaux	inférieurs à 3,7 %	entre 3,7 % et 4,7 %	entre 4,7 % et 6,9 %	entre 6,9 % et 7,9 %	supérieurs à 7,9 %
	Variations	inférieures à -0,6 pp	entre -0,6 pp et -0,3 pp	entre -0,3 pp et 0,4 pp	entre 0,4 pp et 0,7 pp	supérieures à 0,7 pp
Taux de chômage de longue durée (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)	Niveaux	inférieurs à 0,8 %	entre 0,8 % et 1,3 %	entre 1,3 % et 2,4 %	entre 2,4 % et 2,9 %	supérieurs à 2,9 %
	Variations	inférieures à -0,4 pp	entre -0,4 pp et -0,3 pp	entre -0,3 pp et 0 pp	entre 0 pp et 0,2 pp	supérieures à 0,2 pp
RDBM réel par habitant (2008 = 100)	Niveaux	inférieurs à 101,4	entre 101,4 et 113,1	entre 113,1 et 136,6	entre 136,6 et 148,3	supérieurs à 148,3
	Variations	inférieures à 1,1 %	entre 1,1 % et 2,2 %	entre 2,2 % et 4,5 %	entre 4,5 % et 5,6 %	supérieures à 5,6 %
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)	Niveaux	inférieurs à 15,8 %	entre 15,8 % et 18 %	entre 18 % et 22,4 %	entre 22,4 % et 24,6 %	supérieurs à 24,6 %
	Variations	inférieures à -1,5 pp	entre -1,5 pp et -0,9 pp	entre -0,9 pp et 0,2 pp	entre 0,2 pp et 0,8 pp	supérieures à 0,8 pp
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants (en % de la population totale)	Niveaux	inférieurs à 15,9 %	entre 15,9 % et 18,9 %	entre 18,9 % et 24,9 %	entre 24,9 % et 27,9 %	supérieurs à 27,9 %
	Variations	inférieures à -2,4 pp	entre -2,4 pp et -1,5 pp	entre -1,5 pp et 0,3 pp	entre 0,3 pp et 1,2 pp	supérieures à 1,2 pp
Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté (en % de la population totale)	Niveaux	inférieurs à 23,3 %	entre 23,3 % et 28,3 %	entre 28,3 % et 38,5 %	entre 38,5 % et 43,6 %	supérieurs à 43,6 %
	Variations	inférieures à -2,8 pp	entre -2,8 pp et -1,3 pp	entre -1,3 pp et 1,6 pp	entre 1,6 pp et 3 pp	supérieures à 3 pp
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (en points de pourcentage)	Niveaux	inférieurs à 19,4 pp	entre 19,4 pp et 23,2 pp	entre 23,2 pp et 30,8 pp	entre 30,8 pp et 34,6 pp	supérieurs à 34,6 pp
	Variations	inférieures à -2,8 pp	entre -2,8 pp et -0,5 pp	entre -0,5 pp et 4,2 pp	entre 4,2 pp et 6,6 pp	supérieures à 6,6 pp
Taux de surcharge des coûts du logement (en % de la population totale)	Niveaux	inférieurs à 2,9 %	entre 2,9 % et 5,4 %	entre 5,4 % et 10,2 %	entre 10,2 % et 12,7 %	supérieurs à 12,7 %
	Variations	inférieures à -1,9 pp	entre -1,9 pp et -1,2 pp	entre -1,2 pp et 0,3 pp	entre 0,3 pp et 1,0 pp	supérieures à 1,0 pp
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (en % de la population âgée de 0 à 14 ans)	Niveaux	inférieurs à 19,0 %	entre 19,0 % et 28,5 %	entre 28,5 % et 47,5 %	entre 47,5 % et 56,9 %	supérieurs à 56,9 %
	Variations	inférieures à -4,1 pp	entre -4,1 pp et -1,5 pp	entre -1,5 pp et 3,7 pp	entre 3,7 pp et 6,2 pp	supérieures à 6,2 pp
Besoins autodéclarés de traitement médical non satisfaits (en % de la population âgée de 16 ans et plus)	Niveaux	inférieurs à 0,0 %	entre 0,0 % et 1,5 %	entre 1,5 % et 4,5 %	entre 4,5 % et 5,9 %	supérieurs à 5,9 %
	Variations	inférieures à -1,2 pp	entre -1,2 pp et -0,7 pp	entre -0,7 pp et 0,4 pp	entre 0,4 pp et 1,0 pp	supérieures à 1,0 pp

¹⁶ Dans le cas des indicateurs pour lesquels des valeurs faibles traduisent de meilleures performances (par exemple, le taux de chômage): «[très] faibles» représente un résultat *positif*, tandis que «[très] élevées» représente un résultat *néгатif*.

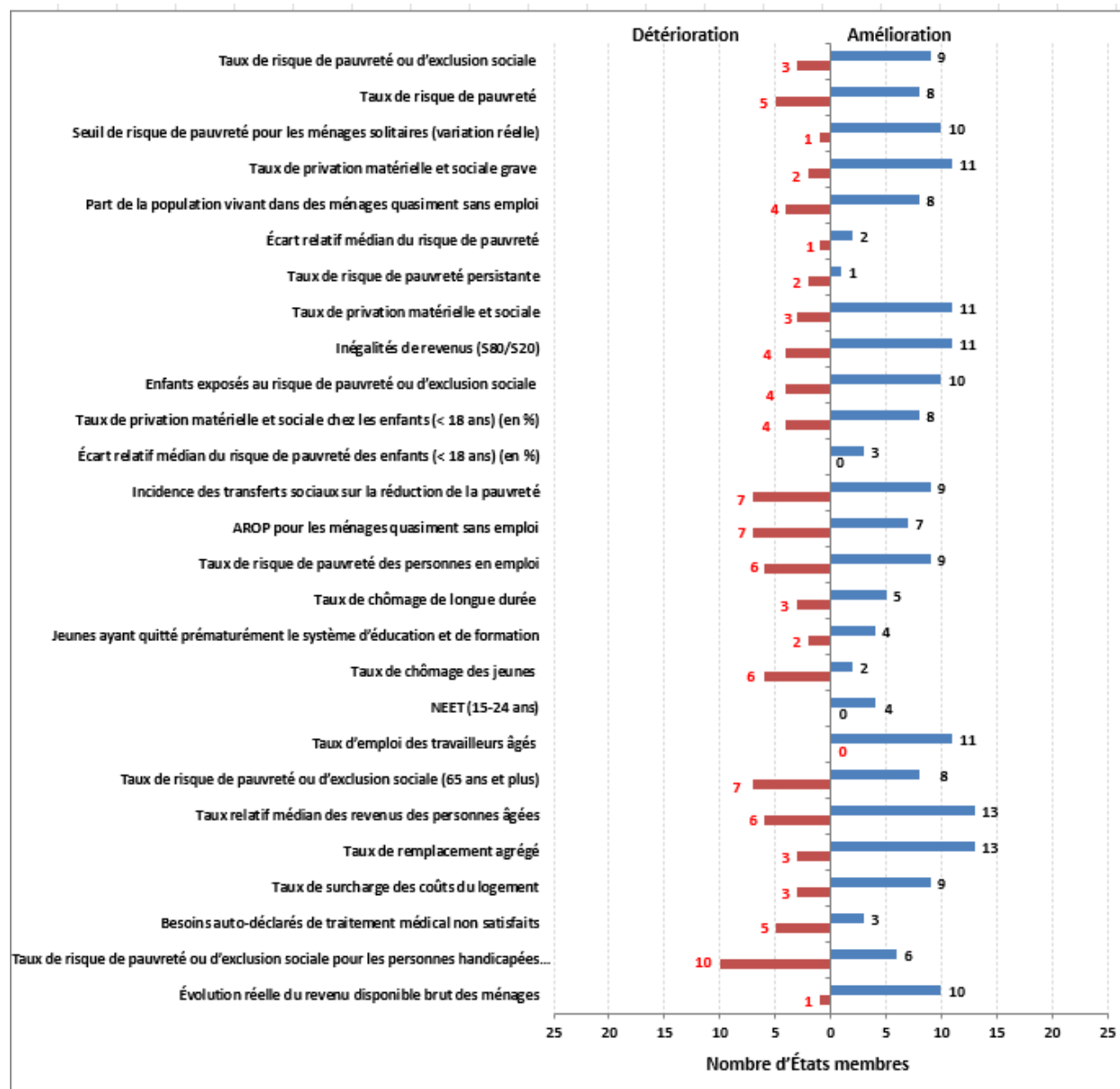
Annexe 7. Aperçu synthétique des «tendances en matière d'emploi à surveiller» et nombre d'États membres présentant une détérioration ou une amélioration, recensés par le relevé des résultats en matière d'emploi pour 2025



Remarques: variations 2023-2024, sauf pour le taux de risque de pauvreté des chômeurs, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et le taux de vacance d'emploi (moyenne sur 3 ans), pour lesquels les variations se rapportent à la période 2022-2023. L'indicateur utilisé pour l'apprentissage tout au long de la vie est le «taux de participation à l'éducation et à la formation (EFT de l'UE, 4 dernières semaines)».

Source: [Relevé des résultats en matière d'emploi pour 2025](#).

Annexe 8. Aperçu synthétique du nombre d'États membres présentant une détérioration («tendances sociales à surveiller») ou une amélioration par rapport à la période 2023-2024 (ou la dernière année disponible), selon la mise à jour d'octobre 2025 du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale



Remarques: les variations se rapportent généralement à la période 2023-2024 (mais, pour les indicateurs de revenu et d'intensité du travail des ménages, elles se rapportent à la période 2022-2023). Le taux de risque de pauvreté (AROP), le taux de privation matérielle et sociale grave (SMSD) et la part de la population vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi sont des composantes de l'indicateur du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE). Les chiffres relatifs à la variation réelle du revenu disponible brut des ménages se rapportent à la période 2022-2023, aucun chiffre n'étant disponible pour 2024. Pour Chypre: rupture de série en 2024 due à l'utilisation de nouvelles pondérations liées au recensement de la population, mais qui ne devrait pas être significative. Pour la Croatie: rupture de série importante en 2024 pour les variables fondées sur le revenu dans les SILC en raison du changement de source pour la collecte des données relatives aux revenus (données relatives aux revenus pour les SILC 2024 collectées à partir de sources administratives), de sorte que les variations des indicateurs fondés sur le revenu (et du taux AROPE) par rapport à 2023 ne sont pas prises en considération. Pour la Hongrie: une révision méthodologique est prévue en 2025 pour les données EU-SILC en ce qui concerne les collectes de

données effectuées de 2019 à 2024. La présente évaluation se fonde sur les chiffres disponibles au début du mois de juillet et ne tient pas compte de cette révision.

Source: [Suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale 2025](#).

Annexe 9. Risques potentiels recensés à l'aide du tableau de bord social dans différentes éditions du rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et comptabilisation des situations «critiques»/«à surveiller» pour les États membres lors de la première phase d'analyse par pays, sur la base des principes du cadre de convergence sociale (CCS)

Indicateurs clés du tableau de bord social	BE				BG				CZ				DK				DE			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				0				1				1				0				0
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation				0				0				0				1				1
Niveau individuel de compétences numériques				0				1				0				0				0
Taux de jeunes NEET				0				0				0				0				0
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				0				0				0				1				0
Rapport interquintile de revenu				0				1				0				0				0
Taux d'emploi				1				0				0				0				0
Taux de chômage				0				0				0				1				0
Taux de chômage de longue durée				0				0				0				0				0
RDBM par habitant				1				0				0				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				0				1				0				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				0				1				0				0				0
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				0				1				0				0				1
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				1				0				0				0				0
Taux de surcharge des coûts du logement				0				0				0				1				1
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				0				1				1				0				1
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				0				0				0				0				0
Nombre total				3				7				2				4				4

Indicateurs clés du tableau de bord social	EE				IE				EL				ES				FR			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				0				0				1				0				0
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation				1				0				0				1				0
Niveau individuel de compétences numériques				0				0				0				0				0
Taux de jeunes NEET				1				0				0				0				1
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				0				0				1				0				0
Rapport interquintile de revenu				0				0				1				1				0
Taux d'emploi				0				0				0				1				1
Taux de chômage				1				0				0				0				1
Taux de chômage de longue durée				1				0				0				0				0
RDBM par habitant				0				0				1				1				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				0				0				1				1				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				0				0				1				1				1
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				0				0				1				1				0
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				0				1				0				1				0
Taux de surcharge des coûts du logement				1				0				1				0				0
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				0				1				0				0				0
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				0				0				1				0				0
Nombre total				5				2				9				8				4

Remarques: à la suite de l'accord conclu au sein du groupe de travail COEM-CPS, les catégories du RCE sont calculées à l'aide du tableau de bord social figurant dans les éditions correspondantes du RCE et des données disponibles à la date limite de transmission des données pour l'édition actuelle du RCE. Si cela n'a pas été possible en raison de catégories manquantes, mais qu'une catégorie antérieure était disponible dans les éditions du RCE prises en considération, celle-ci est utilisée pour compléter la catégorie manquante (marquée en rouge dans le coin supérieur droit de la cellule). Les cellules grisées indiquent les catégories du RCE qui n'ont pu être ni calculées ni complétées comme indiqué ci-dessus.

Annexe 9 (suite). Risques potentiels recensés à l'aide du tableau de bord social dans différentes éditions du rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et comptabilisation des situations «critiques»/«à surveiller» pour les États membres lors de la première phase d'analyse par pays, sur la base des principes du cadre de convergence sociale (CCS)

Indicateurs clés du tableau de bord social	HR				IT				CY				LV				LT			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				1				1				1				0				1
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation				0				1				1				0				2
Niveau individuel de compétences numériques				1				1				1				1				0
Taux de jeunes NEET				0				1				0				1				2
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				0				1				1				0				0
Rapport interquintile de revenu				0				1				0				1				1
Taux d'emploi				0				1				0				0				0
Taux de chômage				0				0				0				1				1
Taux de chômage de longue durée				0				0				0				1				0
RDBM par habitant				0				1				1				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				1				1				0				1				1
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				1				1				0				0				0
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				1				0				0				2				1
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				1				1				0				0				1
Taux de surcharge des coûts du logement				0				0				0				0				1
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				0				0				0				1				0
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				0				0				0				1				0
Nombre total				6				11				5				10				11

Indicateurs clés du tableau de bord social	LU				HU				MT				NL				AT			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				0				0				0				0				0
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation				1				0				0				0				0
Niveau individuel de compétences numériques				1				0				0				0				0
Taux de jeunes NEET				2				0				0				0				0
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				0				0				1				0				0
Rapport interquintile de revenu				0				0				0				0				0
Taux d'emploi				1				0				0				0				0
Taux de chômage				1				0				0				0				0
Taux de chômage de longue durée				0				0				0				0				0
RDBM par habitant				1				0				0				1				1
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				0				0				0				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				1				0				1				0				0
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				1				1				1				0				0
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				0				0				0				0				0
Taux de surcharge des coûts du logement				0				1				0				0				0
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				0				1				1				0				0
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				0				0				0				0				0
Nombre total				9				3				4				1				1

Remarques: à la suite de l'accord conclu au sein du groupe de travail COEM-CPS, les catégories du RCE sont calculées à l'aide du tableau de bord social figurant dans les éditions correspondantes du RCE et des données disponibles à la date limite de transmission des données pour l'édition actuelle du RCE. Si cela n'a pas été possible en raison de catégories manquantes, mais qu'une catégorie antérieure était disponible dans les éditions du RCE prises en considération, celle-ci est utilisée pour compléter la catégorie manquante (marquée en rouge dans le coin supérieur droit de la cellule). Les cellules grisées indiquent les catégories du RCE qui n'ont pu être ni calculées ni complétées comme indiqué ci-dessus.

Annexe 9 (suite). Risques potentiels recensés à l'aide du tableau de bord social dans différentes éditions du rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et comptabilisation des situations «critiques»/«à surveiller» pour les États membres lors de la première phase d'analyse par pays, sur la base des principes du cadre de convergence sociale (CCS)

Indicateurs clés du tableau de bord social	PL				PT				RO				SI				SK			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				1				0				0				1				0
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation				0				0				1				0				1
Niveau individuel de compétences numériques				1				0				1				1				1
Taux de jeunes NEET				0				0				1				0				0
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				1				0				1				0				1
Rapport interquintile de revenu				0				0				0				0				0
Taux d'emploi				0				0				1				0				0
Taux de chômage				0				0				0				0				0
Taux de chômage de longue durée				0				1				0				0				1
RDBM par habitant				0				0				0				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				0				0				0				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				0				0				0				0				0
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				0				1				0				0				0
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				1				0				1				0				0
Taux de surcharge des coûts du logement				0				1				0				0				0
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				1				0				1				0				1
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				0				0				0				0				0
Nombre total				5				3				7				2				5

Indicateurs clés du tableau de bord social	FI				SE			
	2024	2025	2026	Nombre	2024	2025	2026	Nombre
Participation des adultes à des activités d'éducation et de formation				0				0
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation				0				0
Niveau individuel de compétences numériques				0				0
Taux de jeunes NEET				0				0
Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes				0				0
Rapport interquintile de revenu				0				0
Taux d'emploi				1				0
Taux de chômage				2				2
Taux de chômage de longue durée				1				0
RDBM par habitant				1				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale				0				0
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants				0				0
Incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté				0				0
Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes				0				0
Taux de surcharge des coûts du logement				0				1
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles				0				0
Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits				1				0
Nombre total				6				3

Remarques: à la suite de l'accord conclu au sein du groupe de travail COEM-CPS, les catégories du RCE sont calculées à l'aide du tableau de bord social figurant dans les éditions correspondantes du RCE et des données disponibles à la date limite de transmission des données pour l'édition actuelle du RCE. Si cela n'a pas été possible en raison de catégories manquantes, mais qu'une catégorie antérieure était disponible dans les éditions du RCE prises en considération, celle-ci est utilisée pour compléter la catégorie manquante (marquée en rouge dans le coin supérieur droit de la cellule). Les cellules grisées indiquent les catégories du RCE qui n'ont pu être ni calculées ni complétées comme indiqué ci-dessus.